2e Semestre 2020

La GRENADE

Revue d'information n°162
de l'Association Nationale des Réservistes de l'Infanterie

www.anori.fr

Saint Maurice 2020

Tous en avant pour l'Infanterie !

Don du sang au 14 juillet 2020

Le sang donné pour le sang versé

L'ANORI met en ligne son nouveau site Internet !

Modernisation digitale pour mieux faire rayonner l'Infanterie

L'Infanterie dans la campagne de Cilicie

Première partie : 1919-1921

La médaille de Sainte Hélène

Reconnaissance pour les vétérans de l'Empire

EDITORIAL
Par le Président de l'ANORI

Pour les réserves de l'armée de Terre, l'année écoulée a été celle de la consolidation des effectifs. 2021 marquera une nouvelle étape dans la montée en puissance des réserves.
La vision stratégique du CEMAT, déclinée par le plan stratégique, prend en compte la réserve opérationnelle, prévoyant d'en rénover profondément le modèle afin qu'elle puisse, à terme, concourir à toutes les missions de l'armée de Terre, y compris dans le cadre d'un conflit de haute intensité.

Cette ambition pour les réserves de l'AdT suppose de relever de multiples défis:
- le défi de la montée en compétences, individuelles et collectives, condition *sine qua non* de la crédibilité et de la légitimité opérationnelle ;
- le défi de la fidélisation afin de capitaliser ces compétences ;
- le défi de l'intégration dont le principe est acquis mais qui reste à concrétiser dans les esprits et dans la mise en oeuvre.
- le défi d'une disponibilité accrue, indispensable pour être bien formée, bien entrainée et employée. Le temps libre que tout réserviste est prêt à consacrer au service n'y suffira pas. Le statut du réserviste dans le monde du travail doit absolument être revu dans cette perspective.
  Sur ce point, les associations, et en particulier l'ANORI, ont leur rôle à jouer auprès de nos concitoyens et de nos élus pour que le réserviste puisse enfin bénéficier d'un statut lui permettant de remplir pleinement son rôle.

2020 a été marqué par la crise sanitaire et par le battage médiatique débridé qu'elle a suscité.
Dans ce contexte, les armées ont pleinement joué leur rôle en répondant aux demandes des pouvoirs publics avec la sérénité qui les caractérise.
Les réservistes opérationnels y ont été associés en tant que de besoin. Certains de nos camarades, qui n'avaient pas été sollicités au titre de leur ESR, ont manifesté leur incompréhension en constatant que les pouvoirs publics cherchaient des volontaires pour des missions ne nécessitant pas de compétences particulières. Donc des missions qui ne relevaient pas des armées ni de leurs réserves opérationnelles.

Le problème, et la solution, tiennent dans l'organisation actuelle des réserves militaires où les différents statuts (RO1, RO2, citoyens, honoraires) ne sont pas cumulables. Si certains des cas de "non-cumul" vont de soi, il n'en va pas de même pour le statut de réserviste citoyen pour lequel l'impossibilité de cumul avec celui de réserviste opérationnel, est incompréhensible et contre-productif.

Sous réserve, pour les RO1, de sanctuariser les activités militaires, pourquoi ne pas offrir la possibilité d'un double statut qui permettrait de mettre à la disposition des pouvoirs publics un réservoir de "réservistes militaires citoyens" bien plus important ?
Serait ainsi constituée une communauté des réservistes militaires apte à répondre aux sollicitations prioritaires des armées ainsi qu'aux autres sollicitations des pouvoirs publics, suivant les besoins et les compétences de ses membres.

A nouvelle année, nouveau site Internet ! Après quelques années d'existence parallèle, le site historique de l'ANORI cède définitivement la place au nouveau. Cette rationalisation va nous permettre de concentrer nos efforts pour enrichir le site et l'adapter à vos attentes.

Par Saint Maurice et pour l'Infanterie, toujours en avant !

Colonel Pierre AUDOIN
Président de l'ANORI

SOMMAIRE

Le Mot des Chefs 2
- *Edito*
- *le Mot du Père de l'Arme*

Défense et Réserve 3
- *Activités des réservistes du 8e RPIMa*
- *Jumelage : Bourbons du 2e RPIma - Petite Ile*
- *CTSA : le sang donné pour le sang versé*
- *Action solidaire en période de Covid*
- *Médaille de protection du Territoire*

Actions de l'Association 8
- *Saint Maurice 2020*
- *Nouveau site Internet de l'ANORI*
- *L'ANORI participe !*

Histoire et Devoir de Mémoire 15
- *L'Infanterie dans la campagne de Cilicie*
- *Médaille de Sainte Hélène*
- *35e RI et 60e RI : des « As » unis pour l'Histoire*
- *COL SCHNEIDER : EOR hors du commun*
- *Le Soldat Inconnu : symbole de la France éternelle*

L'ANORI et ses Membres 34
- *Hommage au LCL FICHET et au COL ORSINI*
- *CDT (rc) PASCUAL : chevalier de l'ONM*
- *Membres à l'Honneur*
- *Prière du Fantassin et Histoire de Saint Maurice*

Lors de sa réunion du 14 décembre 2020, effectuée en vidéoconférence, le Conseil d'Administration de l'ANORI a élu le colonel Pierre AUDOIN président de l'association

Biographie du Colonel Pierre AUDOIN, nouveau Président de l'ANORI :

Après une Préparation Militaire Parachutiste, aspirant de la promotion EOR infanterie "Cherchell", le nouveau président de L'ANORI a servi comme chef de section au 137ème RI. A l'issue de son service national, il intègre le CIAJOR en1983. En 1984, il est instructeur combat au CEPR 94 (Centre d'Entraînement des Préparations militaires et des Réserves du Vla-de-Marne). A partir de 1986, il rejoint le 70ème RIMa dans lequel il occupera successivement les fonctions de chef de section, de commandant de compagnie, de chef du bureau renseignement et de chef du bureau opérations - instruction. En 1997, à la dissolution du régiment, il est affecté à l'Etat Major Interarmées de la Zone de Défense de l'Ile de France (EMIAZD-IDF) comme officier traitant de la cellule conduite.

En 2001, il rejoint l'Inspection de l'Armée de Terre comme Expert de la Composante Réserve. En 2005, il intègre l'Etat-Major de la 2ème Brigade Blindée dans lequel il servira jusqu'en 2015 dans les fonctions successives de chef de cellule, de chef CO et de DIRANI. Conseiller auprès du Major Général de l'Armée de Terre depuis 2015, le colonel Pierre AUDOIN est diplômé ORSEM "promotion Marc BLOCH". Il détient un CML2 d'anglais et une QR1.

Il est Officier de l'Ordre National du Mérite et médaille d'Or des Services Militaires Volontaires.

Une année bien remplie pour les réservistes du 8e RPIMa

Opération SENTINELLE, Brevet parachutiste, Protection du Territoire

Avant d'entamer une pause –imposée d'elle-même au troisième trimestre 2020 (en raison de l'épuisement de son propre budget et de restrictions budgétaires), la 10e Compagnie du 8e RPIMa aura été active jusqu'au bout…les "Grizzlys", comme à leur habitude, ont servi sans aucune réserve !

En effet, la mission SENTINELLE à Bayonne et à Pau aura consommé une grande partie des effectifs budgétaires de la compagnie de réserve pendant deux mois (avec notamment 23 relèves internes de personnels). Les Grizzlys ont rempli la mission de protection du territoire qui leur avait été assignée. Ils avaient suivi avec rigueur les différentes formations précédant la mission. Au programme de la mise en condition opérationnelle : tir de combat, techniques d'interventions opérationnelles, sauvetage au combat, législation, protection contre les risques NRBC,…

Une partie des Grizzlys de la 10e Compagnie de réserve en mission – photo prise avant la pandémie

Non loin de la zone d'action SENTINELLE, quatre personnels de la compagnie de réserve (un sous-officier et trois militaires du rang) ont passé leur brevet parachutiste à l'Ecole des Troupes Aéroportées de Pau. C'était d'ailleurs les premiers brevets TAP passés avec un A400M, détail qui met d'autant plus en valeur l'entrée de ces Grizzlys dans la grande famille des parachutistes.

Les quatre marsouins parachutistes de la 10 nouvellement brevetés avec le Commandant d'Unité autour du buste du Colonel CHATEAU – JOBERT, dit "CONAN", compagnon de la Libération

Dans le même temps, et toujours dans le domaine de la Protection du Territoire national, mais cette fois ci de l'autre côté de l'Atlantique, le lieutenant Jérôme, également réserviste à la 10e Compagnie, servait au sein de la mission HARPIE de lutte contre l'orpaillage illégal. Malgré l'éloignement de Castres, la présence des Coyotes de la 4e compagnie d'active sur zone rappelle que les marsouins parachutistes du Quartier Fayolle et l'esprit du 8 ne sont jamais très loin où que nous soyons en mission !

Capitaine (r) Didier

« La Bourbon » jumelée avec Petite-Ile

Actualité de la compagnie de réserve du 2e RPIMa

En marge de la cérémonie de commémoration du 11 novembre 2020 à Petite-Ile, la 2e Compagnie de Réserve du 2e RPIMa a signé une charte de jumelage avec la commune.

La 2e compagnie, dite « La Bourbon », est la compagnie de Tradition de l'île de La Réunion. Héritière du bataillon de Bourbon elle a été intégrée au 2e RPIMa lorsque celui-ci fût transféré à La Réunion en août 1973, depuis Madagascar. Ce jumelage formalise le lien déjà présent entre la commune sudiste et la 2e compagnie, régulièrement sollicitée afin de participer aux différentes commémorations.

« C'est un plus dans nos objectifs de rayonnement », précise le CNE Cyrille, Réunionnais et commandant de l'unité. « Nous partageons les mêmes valeurs autour du patriotisme, de la citoyenneté et du devoir de mémoire pour nos anciens ». Deux réservistes, le major Serge et l'ADC Philippe, ont par ailleurs été faits chevaliers de l'Ordre national du Mérite à l'issue de la cérémonie.

ADC (r) Valérie - Photos CC1 Jimmy / 2e RPIMa

Le sang donné pour le sang versé

Une collecte de sang du 14 juillet 2020 inédite, marquée par le Covid 19

Photo: CTSA

Malgré le contexte de l'épidémie de COVID-19 que vit la France depuis presque une année, le 14 juillet 2020, a été marqué par la traditionnelle collecte de sang du Centre de Transfusion Sanguine des Armées (CTSA), qui s'est déroulée, de 10 heures à 17 heures, à l'Hôtel national des Invalides. Le CTSA organise chaque année cette collecte de sang exceptionnelle, car elle est vitale pour répondre aux besoins des Armées, aussi bien pour les soins dans les hôpitaux militaires que lors des opérations extérieures.

Ce dernier 14 juillet, a rendu hommage aux personnes, civiles et militaires, engagées dans la lutte contre la COVID-19. Si le nombre de personnes participant à cette cérémonie a dû être limité, la collecte de sang en soutien aux Armées a été un véritable succès puisqu'elle a permis de recevoir 364 candidats aux dons, civils et militaires et de collecter 325 poches de sang.

Grâce à cette collecte, le CTSA a ainsi pu reconstituer une grosse partie de ses réserves qui doivent être régulièrement renouvelées et ce, d'autant plus, pendant la période des vacances d'été. Elles sont en effet nécessaires pour assurer le soutien transfusionnel des militaires blessés en opération mais aussi lors des soins prodigués dans les Hôpitaux d'Instruction des Armées (HIA).

Photo: CTSA

Un nouveau site de prise de rendez-vous en ligne

Photo: CTSA

Pour bénéficier du meilleur accueil, le CTSA a mis en place toutes les mesures de précaution pour éviter les risques de transmission des maladies infectieuses, notamment du COVID-19. Pour réduire le temps d'attente durant cette collecte exceptionnelle et respecter des consignes de sécurité, les donneurs étaient invités à programmer leur venue, en prenant rendez-vous sur le site https://ctsa.reservio.com ou en flashant le QRCODE de l'affiche avec leur smartphone.

Cette plateforme de prise de rendez-vous a été mise en place par le CTSA durant le premier confinement, elle a fait ses preuves et est utilisée sur l'ensemble des collectes mobiles. Elle permet aux donneurs de choisir le créneau horaire qui les

arrange et de prendre rendez-vous pour un don de sang, de plaquettes ou de plasma. A l'issue de leur réservation, les donneurs reçoivent un mail de confirmation, rappelant la date et l'heure du rendez-vous.

Un équipement anti-Covid-19

Photo: CTSA

Dans le cadre de cet événement exceptionnel marqué par le COVID-19, le CTSA a proposé à ses partenaires de consacrer une partie significative du budget « 14 juillet 2020 » constitué par leurs participations se traduisant par des dons d'équipements, afin de doter le CTSA d'un dispositif **anti Covid-19.**

La sérothèque, dispositif incontournable face au COVID-19 vise à stocker les sérums des donneurs et des personnes testées COVID-19. C'est un élément incontournable à la sécurité transfusionnelle permettant d'assurer la traçabilité des produits sanguins labiles. Depuis le début de l'épidémie COVID-19, le CTSA a décidé de conserver de façon systématique un échantillon de sérum de tous les donneurs. Les conditions de conservation sont un élément-clé de la qualité des analyses que l'on peut être amené à réaliser. Des enceintes permettant un stockage à -35°C ou -80°C sont donc indispensables à la réalisation de cette mission. Grâce à ces matériels, le CTSA a été capable de valider des tests de sérologies, en collaboration avec l'Institut de recherche biomédicale des armées (IRBA) et les HIA, mais aussi de réaliser des enquêtes de séroprévalence des anticorps anti-SARS-CoV2 chez les donneurs. Ces enquêtes sont complétées par un dépistage exhaustif de l'ARN du virus dans le sang des dons collectés depuis le début de l'année.

Cette sérothèque spécifique à la communauté militaire permettra de vérifier les hypothèses émises par la communauté scientifique et de participer à l'élaboration de recommandations de prévention pour les militaires par le service de santé des armées.

La sérothèque a été financée par :

GMF, Unéo, Tégo, Fédération la France Mutualiste, Les Gueules Cassées, MAA, CNMSS, Ultraops, Solidarité Défense, Association Amicale des officiers d'active en retraite de l'administration de santé des armées (A3), CERUS, LFB, FNAM, FNAP, ANORI, ANRAT, ANOPEX, Entraide Parachutiste.

A propos du CTSA

Le CTSA « Jean Julliard » est un organisme du Service de Santé des Armées (SSA) créé en 1945 et placé sous l'autorité du ministre des armées. Il est constitué d'une structure centrale située à Clamart et d'un site secondaire à Toulon.

Il possède l'ensemble des plateaux techniques de la chaîne transfusionnelle, du prélèvement à la distribution-délivrance en incluant la préparation, l'hémovigilance, la qualification biologique des produits sanguins.

Sa mission est le soutien transfusionnel en produits sanguins labiles (PSL) des opérations extérieures (OPEX) et le soutien transfusionnel des différents Hôpitaux d'instruction des armées (HIA) implantés en région parisienne, l' HIA Percy à Clamart et Bégin, à Saint Mandé, et en région PACA, l'HIA Laveran à Marseille et Sainte Anne à Toulon.

Le CTSA prépare du plasma lyophilisé reconnu, dans le monde entier, comme le plasma thérapeutique le mieux adapté à la transfusion précoce du blessé hémorragique grave.

Le CTSA abrite un laboratoire de référence en immuno-hématologie pour les analyses de groupages sanguins et de recherche des allo-anticorps dans les armées.

Les différentes activités, centre de soins, thérapie cellulaire et tissulaire, production de médicaments de thérapie innovante (MTI PP) sont également développées au CTSA et sont soumises au contrôle et agrément de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).

Il mène des activités thérapeutiques et de recherche dans le cadre de la médecine régénérative. La préparation de cellules souches (hématopoïétiques et mésenchymateuses) trouve une application directe en hématologie pour les greffes de moelle des patients leucémiques ou irradiés et en chirurgie réparatrice. Celle sur la production des tissus permet la prise en charge spécifique des grands brûlés.

Actions de générosité et de solidarité en période de Covid

Dons de films plastiques pour la réalisation de visières de protection

En début de confinement, les équipements de sécurité étaient parfois difficiles à se procurer pour les personnels de santé.

De nombreuses initiatives sont nées par des particuliers ou des associations pour palier à ce manque et aider les soignants à s'équiper.

Parmi ces initiatives, les possesseurs d'imprimante 3D mais aussi les entreprises dans ce domaine ont fabriqué en masse des supports visières de protection.

Remise des films transparents au CDT (RC) Blanchard Philippe

C'est dans ce contexte que début avril, la réserve citoyenne de défense et de sécurité du Nord (RC-Terre de la DMD59) a utilisé les réseaux sociaux pour faire appel à la générosité de leurs abonnés en organisant une collecte de films transparents. Ces films ont servi à la finalisation de ces visières.

Grâce à des dons récoltés dans tout le département, 4 200 visières ont pu être fabriquées en partenariat avec la société RD2 Innovate et distribuées par les RC-Terre de la DMD59.

Ces visières ont équipé plus que les personnels soignants. Elles ont aussi été distribuées aux aidants, personnes en fragilité ainsi qu'aux forces de l'ordre et de défense dans plusieurs villes du Nord.

Au deuxième jour de la collecte, l'ANORI représentée par le SCH (r) Dorothée PLACE, déléguée Hauts de France, a apporté sa contribution. En collaboration avec la Direction Interrégionale des Douanes des Hauts de France, elle a participé à cet élan de générosité en faisant un don de 400 films transparents de taille A3.
Une fois redimensionnés, ces films ont permis de fabriquer 800 visières.

Visières montées en attente de distribution

La remise des films a été effectuée le 15 avril devant la Direction Interrégionale des Douanes des Hauts de France, située à Lille, au CDT (RC) Philippe BLANCHARD, représentant la RC- Terre de la DMD59.

Départ des visières pour une remise par la Réserve Citoyenne de Défense et Sécurité du Nord en collaboration avec la Sécurité Civile

La médaille de la Protection Militaire du Territoire

Récompensant les militaires participant aux missions de protection nationale

La médaille de la protection militaire du territoire a été créée le 13 juillet 2015 (décret N°20156853) à l'initiative du ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian. Cette nouvelle médaille commémorative, la dernière en date, est destinée à distinguer les militaires (active et réservistes opérationnels) qui ont participé à des missions de protection menées sur le territoire national français.

Le ministre de la Défense détermine par arrêté les missions ouvrant droit à la médaille avec l'agrafe correspondante, précise les périodes prises en compte pour son attribution et la durée minimale de participation exigée. Elle peut être également attribuée, sans conditions, aux militaires tués, blessés ou distingués par une citation comportant l'attribution de la Médaille d'or de la Défense Nationale, à l'occasion de l'une de ces opérations.

C'est au Fort Neuf de Vincennes, le 4 novembre 2015, que furent remises les premières décorations (trente) par le ministre de la Défense.

La médaille est de forme ronde, d'un diamètre de 30mm, en bronze florentin, avec un système classique de suspension à boule et anneau pour le ruban. L'avers représente l'effigie de la Marianne républicaine entourée de la mention : « République Française ». Le revers comporte seulement l'inscription en lettres capitales : « médaille de la protection militaire du territoire »

Le ruban, d'une largeur de 38mm, reprend les couleurs nationales dans la disposition suivante : fond blanc coupé en son centre d'une bande bleue de 14mm et bordé de chaque côté d'une bande rouge de 5mm.

Chaque opération est signalée sur le ruban par une agrafe en bronze portant l'intitulé correspondant. Il existe à ce jour six agrafes : Harpie, Egide, Jupiter, Trident, Sentinelle, Cyber.

Agrafe HARPIE : attribuée depuis mars 2008 aux militaires ayant participé à la mission Harpie en Guyane pendant au moins trente jours, consécutifs ou pas.

Agrafe EGIDE : attribuée depuis juillet 2013 aux militaires ayant participé au moins 60 jours à des missions de protection et de surveillance des bâtiments ou enceintes militaires ou des bâtiments publics de l'état.

Agrafe JUPITER : récompense depuis juillet 2013 les militaires qui ont oeuvré pendant au moins trente mois au sein d'unités dont la mission est la participation aux missions de sécurité menées au profit des bâtiments stratégiques sur le territoire national ou qui ont participé pendant soixante jours de manière effective à ces missions ou qui ont effectué vingt vols de surveillance.

Agrafe TRIDENT : destinée aux militaires qui, depuis juillet 2013, ont cumulé au moins 60 jours d'affectation à la protection des espaces aériens, maritimes et terrestres sur le territoire français.

Agrafe SENTINELLE : attribuée depuis janvier 2015 aux militaires ayant participé au moins soixante jours à la sécurité des bâtiments publics sensibles.

Agrafe CYBER : récompense, depuis le 6 mai 2017, les militaires qui participent de manière effective, pendant au moins 60 jours, aux missions liées à la posture permanente de cyberdéfense, à savoir l'anticipation, la surveillance, la détection ainsi que la réponse aux attaques informatiques et informationnelles dans le domaine de la défense sur le territoire national.

Il faut signaler que l'on rencontre aussi une agrafe VIGIPIRATE.

Il existe plusieurs modèles de cette médaille. Il semble que la Monnaie de Paris n'ait pas l'exclusivité de l'édition de cette récompense officielle, mais il existe bien un modèle frappé par la Monnaie de Paris. Plusieurs modèles de fabricants privés sont sur le marché, des maisons Arthus-Bertrand, Delsart, Magnino, Mouret. Tous ces modèles reprennent comme avers le symbole officiel de l'effigie de la République, mais soit de face, soit de profil. Les fabrications diffèrent aussi par le degré de qualité, aussi bien du graphisme, que de l'épaisseur du flanc ou de la perfection de la finition.

Il n'est pas délivré actuellement de « brevet » mais une simple attestation, autorisant le port de la médaille.

Cette distinction est une juste récompense pour les militaires d'active mais aussi pour les nombreux réservistes opérationnels, qui participent de façon constante à des missions de sécurité et de protection de notre pays.

CDT (rc) André PASCUAL
Délégué au Devoir de Mémoire de l'ANORI

Une Saint Maurice aux accents particuliers

Célébrations 2021 dédiées au saint patron de l'Infanterie

Port du masque obligatoire. Distanciation sociale. Gestes barrières. Gel hydro alcoolique.

Ces consignes sanitaires avaient une résonnance inhabituelle dans le cadre d'une cérémonie militaire, pour des oreilles et des esprits habitués à d'autres mots d'ordre : non, le masque en question n'était pas la pièce d'équipement connue sous le sigle ANP pour les plus anciens et ANPVP pour les plus jeunes, la distanciation sociale n'était pas une nouvelle forme d'ordre serré, l'injonction de mettre du gel hydro alcoolique ne se substituait pas au commandement « la main dessus ! » donnant le signal de l'apéro.

De part et d'autre de la gerbe, devant la Plaque des Préparations Militaires, le capitaine Christophe SOULARD, commandant d'armes, et le commandant (RC) Denys CHAPPEY, portant le Drapeau de l'ANORI, entourés des membres de l'ANORI.

Mais les militaires sont des citoyens exemplaires, et ces consignes furent scrupuleusement respectées.

Au demeurant, elles ne ternirent pas l'éclat de cette Saint Maurice, n'entravèrent en rien le bon déroulement de la cérémonie, ne refroidirent pas l'ardeur des participants et n'empêchèrent pas la joie des retrouvailles.

Ce samedi 19 septembre 2020 donc, une assistance nombreuse (même si le nombre de participants par association avait été limité) était venue au Fort Neuf de Vincennes, célébrer le Saint Patron de l'Infanterie, rendre hommage aux élèves des Préparations Militaires Morts pour la France et entendre la lecture de l'ordre du jour puis du récit commémoratif de Saint Maurice.

Le capitaine André CAZEAU, président de l'UNOR Ile-de-France était parvenu à mobiliser un très grand nombre de Porte-Drapeaux et Porte-Fanions, dont quatre détachés par René WATRIN, président de la FNAC – Fédération Nationale des Amicales de Chasseurs, celui de l'ANORI étant porté par le commandant (RC) Denys CHAPPEY.

Le Piquet d'Honneur des « Braves » du 24ème RI

Le capitaine Christophe SOULARD, administrateur et secrétaire général adjoint de l'ANORI, était Commandant d'armes de cette matinée.

Le commissaire principal Bertrand BOUCHEND'HOMME, vice-président de l'ANORI et le chef de bataillon Guy PETER, secrétaire général, déposèrent une gerbe au nom de l'ANORI devant la Plaque des Préparations Militaires Morts pour la France.

Dépôt de la gerbe de l'ANORI par le CRP Bertrand BOUCHEND'HOMME, Vice Président de l'ANORI et le CBA Guy PETER, Secrétraire Général de l'ANORI

Les sonneries règlementaires furent impeccablement sonnées par l'adjudant (Chasseur) Jean CUVILLIER.

Le lieutenant-colonel Goulven LAINÉ, chef de corps du 24ème Régiment d'Infanterie, nous fit l'honneur de détacher un Piquet d'Honneur de « Braves » et d'assister en personne à la cérémonie, puis nous fit l'amitié de nous accorder l'hospitalité pour un apéritif de cohésion sur la terrasse du régiment.

Hommage aux Morts pour la France

Fanions des Chasseurs

Trois des Drapeaux des Associations présentes : ceux de l'ANORI, de l'ANOPEX et de l'Association des Commandos Marine

La délégation de l'AOR 94 entourant le Drapeau de l'association

Le capitaine André CAZEAU, président de l'UNOR IDF et président de l'AOR 94, et le Colonel TROUSSELIÉ, président de l'AOR 91 et son drapeau

Délégation de l'ANOR-ABC

Merci à Jean Benhamou pour le reportage photo de la Cérémonie

Lecture du récit commémoratif de saint Maurice par le CBA Guy PETER, Secrétaire Général de l'ANORI

L'assistance se dirigea ensuite vers le Mess, pour le traditionnel repas avec les Chasseurs.

L'après-midi, l'ANORI se devait d'être présente au château de Vincennes, à la célébration des combats de Sidi-Brahim, dont on fêtait cette année le 175ème anniversaire, et à la cérémonie de passation de l'unique Drapeau des Chasseurs du 7e BCA au 13e BCA, présidée par le général d'armée Bernard BARRERA, inspecteur général de l'armée de Terre.

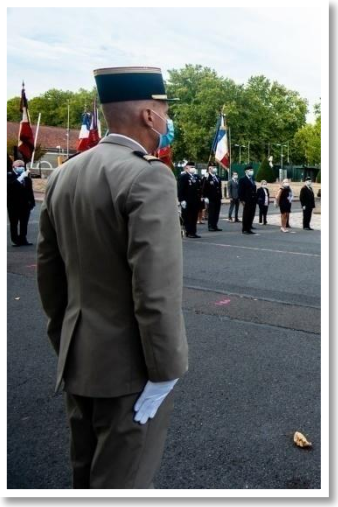

Le CNE Christophe SOULARD, commandant d'armes

Le CDT (rc) Denys CHAPPEY, portant le Drapeau de l'ANORI

Le LCL Goulven LAINÉ, chef de corps du 24ème RI, passe les troupes en revue

Cette journée du 19 septembre 2020 restera dans les mémoires à plus d'un titre, les participants se promettant de revenir en 2021, en souhaitant toutefois que la situation sanitaire soit redevenue normale et permette à un nombre plus important de membres d'y participer, mais s'engageant à être « Pour l'Infanterie, toujours en avant ! »

CBA (h) Guy PETER
Secrétaire Général de l'ANORI

L'ANORI met en ligne son nouveau site internet !

Modernisation digitale au service de l'Infanterie et de ses Réserves

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que l'ANORI vous annonce l'ouverture de son nouveau site web :

www.anori.fr

L'Anori est présente sur le web depuis 2005 avec la mise en ligne de son premier site internet. Après 15 ans d'existence, plus de 1 000 pages de contenus produites et une contribution active à la promotion et au rayonnement de l'Infanterie, il laisse la place à une nouvelle version plus moderne. La qualité de son contenu, reconduit dans la nouvelle version et reconnue par les nombreux visiteurs qui consultent ses pages, lui avait notamment valu la reconnaissance du Commandement en 2007 à travers une Lettre de Félicitations remise alors par le Général de Division LEFORT, Chef d'état major de la Région Terre Ile-de-France.

Avec l'envie constante de faciliter l'accès à l'information, ayant conscience que le numérique est un outil stratégique, le bureau de l'ANORI a décidé une refonte de son site internet pour utiliser de nouvelles technologies, proposer de nouvelles fonctionnalités et lancer un nouveau plan d'action sur les réseaux. Nous ciblons les Citoyens Français dans le but de créer et entretenir un lien avec leur Armée, plus particulièrement l'Infanterie, de faire découvrir et maintenir vivantes ses Valeurs, son Histoire et ses Traditions ; et faire connaître l'actualité des régiments, de leurs opérations et actvités, qu'elles soient relatives à l'Active et ou aux Réserves.

Amis Fantassins, Régiments, Amicales, actifs, réservistes, honoraires et citoyens de bonne volonté, tous sont les bienvenus pour nous aider à continuer à **contribuer au rayonnement de l'Infanterie, à la promotion de ses Réserves et au renforcement du lien Armée-Nation**.

Notre site internet avec son audience peut être un relai pour vos messages et vos actions ! Nous attendons vos messages, que vous pouvez nous adresser à l'adresse : contact@anori.fr
Les réseaux, le web étant en perpétuel mouvement, notre site est voué à évoluer et à s'adapter en continue aux attentes de nos utilisateurs et de la communauté de l'Infanterie. Sur ce, nous vous laissons apprécier le site en ligne que nous continuerons à maintenir à jour pour que Par Saint Maurice, vive l'Infanterie !

Audition parlementaire de l'ANRAT

Le président de l'ANORI participe à la mission d'information sur les réserves

Dans le cadre de la mission d'information sur les réserves, l'ANRAT a été auditionné le 24 février 2021 par messieurs Christophe BLANCHET et M. Jean-François PARIGI, co-rapporteurs.Ont participé à l'audition en visio-conférence: le colonel Franck BERTIN, président de l'ANRAT, le colonel Donatien LEBASTARD, représentant l'ANOLIR, le lieutenant-colonel Patrick FLANDRE représentant l'ANORABC et le colonel Pierre AUDOIN, président de l'ANORI.

La visioconférence qui a duré plus d'une heure trente, a porté sur les sujet suivants:

- l'évolution des mesures légales au profit des réservistes et leur impact ;
- les relations réserviste/employeur ;
- la gouvernance des réserves à travers la Garde Nationale, le CSRM et la CCROAT ;
- le concept d'emploi des réserves, la gestion et l'employabilité des réservistes militaire (comment optimiser l'emploi des réservistes : concept d'emploi, gestion, statuts (RO et citoyens)) ;
- la connaissance et l'emploi des réservistes par les autorités locales.

Les représentants des associations ont pu s'exprimer longuement à tour de rôle. Unanimes sur l'accroissement considérable du budget, des effectifs et de l'emploi, ils ont souligné l'impact très limité des dispositions légales actuelles sur les relations réserviste/employeur. En la matière, il reste à trouver une solution offrant beaucoup plus de souplesse en nombre de jours disponibles, tout en étant satisfaisante pour les deux parties. La gouvernance ne parait pas totalement stabilisée. Si les prérogatives respectives de la Garde Nationale et des armées sont clairement établies, il n'en va pas de même entre la Garde Nationale et le CSRM. La CCROAT est devenu une simple réunion d'information sans caractère interactif. La diffusion des séances auprès des réservistes devrait être systématique.

La vision stratégique du CEMAT d'une part et les besoins récurrents des pouvoirs publics mettent en lumière les faiblesses et la rigidité du modèle actuel de réserve militaire. Répondre à ces objectifs ambitieux va nécessiter un niveau élevé de compétences, donc plus de formation, une gestion plus précise et un emploi plus souple des différentes réserves militaires, RO1, RO2 ou bien RC.

L'emploi des RO1 n'est pas du ressort des autorités locales et l'emploi des réservistes militaires citoyens est limité de fait par l'absence de doctrine, de structure de recensement mais aussi par leur très faible nombre.

L'ANORI participe !

Représentation des réservistes de l'Infanterie pour le rayonnement de l'Arme

Dans le cadre de ses missions statutaires, l'Association Nationale des Réservistes de l'Infanterie est présente à de nombreuses activités, réunions, cérémonies, etc. pour y marquer la place des Réservistes de l'Arme et contribuer à son rayonnement, à l'accomplissement du devoir de mémoire et pour perpétuer les Traditions.

Les règles de confinement imposées du fait de la pandémie de COVID 19 ont limité ces activités et donc les participations de nos membres. L'ANORI a néanmoins a été représentée durant ces mois, dans le respect des dispositions sanitaires, aux manifestations suivantes :

JUILLET 2020

- le 13 juillet à Châlons en Champagne : Invité par Monsieur le Préfet de la Marne Pierre N'GAHANE, Monsieur le Maire de Châlons en Champagne Benoist APPARU, Monsieur le général de division Franck NICOL Délégué militaire départemental de la Marne : Cérémonie organisée dans le cadre de la Fête Nationale, par le sergent-chef (H) Francis ANTOINE ;
- le 14 juillet à l'Hôtel National des Invalides: opération Don du sang – CTSA au profit des Blessés des Armées par lieutenant colonel Emmanuel NOMMICK, le commissaire principal Bertrand BOUCHEND'HOMME, les commandants (rc) André PASCUAL, Denys CHAPPEY, le lieutenant Fabienne NOMMICK et le commissaire de 3e classe Frédéric BORDARY ;
- le 14 Juillet au Défilé sur la Place de la Concorde par le commandant (rc) Denys CHAPPEY, les lieutenants Morgane Villers et le commissaire de 3e classe Frédéric BORDARY ;
- le 27 juillet, sur le Pont Alexandre III, à l'hommage au brigadier parachutiste Tojohasina RAZAFINTSALAMA, du 1er régiment de hussards parachutistes de Tarbes, mort pour la France au Mali, le jeudi 23 juillet, par le colonel Pierre AUDOIN, les chefs de bataillon Guy PETER et Olivier PICAMOLES, le capitaine Christophe SOULARD, et le commandant (rc) Denys CHAPPEY, portant le Drapeau de l'ANORI ;
- le 27 juillet, sous l'Arc de Triomphe, à la cérémonie du ravivage de la Flamme sur la tombe du Soldat Inconnu par le Comité de la Flamme, par le chef de bataillon Guy PETER ;

AOÛT 2020

- le 7 Août, à Clermont Ferrand, au 92° RI à la passation de commandement entre le colonel Pellabeuf, quittant son commandement et le colonel Doithier, par le commandant (rc) Denys CHAPPEY ;
- le 17 Août au ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe par le Préfet Marc Guillaume, nouveau Préfet d'Ile de France par le commandant (rc) Denys CHAPPEY ;
- le 20 août au Fort Neuf de Vincennes: cérémonie en hommage au commandant Bouchet et à ses camarades résistants, fusillés dans les fossés du Fort de Vincennes par le commandant (rc) André PASCUAL ;
- le 21 Août, à l'Ecole militaire, à la cérémonie du baptême de la 133° promotion ORSEM « STONE » par le commandant (rc) Denys CHAPPEY ;

Drapeau du 94e RI salué lors du Baptême de la 133e promotion ORSEM
Photo : D. CHAPPEY

- le 25 Août, sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris à la cérémonie du 76° Anniversaire de la Libération de Paris par le commandant (rc) Denys CHAPPEY ;
- le 25 août à Saint-Mandé: cérémonie en hommage au commandant Mouchotte, aviateur héros des Forces Françaises Libres, devant sa maison, par le commandant (rc) André PASCUAL ;
- le 25 août à Saint-Mandé: cérémonie commémorative de la libération de la ville de Saint-Mandé devant le monument dédié au Général Leclerc, Maréchal de France par le commandant (rc) André PASCUAL ;
- le 26 août au Château de Vincennes: cérémonie organisée par l'ONACVG en hommage aux policiers résistants fusillés en 1944, par le commandant (rc) André PASCUAL et le lieutenant-colonel Marc WALCH ;

SEPTEMBRE 2020

- le 2 septembre aux Invalides, à la projection de l'avant-première du film d'Eric DEROO : "La Guerre de 1870, les dernières cartouches", par le capitaine Christophe SOULARD ;
- le 3 septembre aux obsèques du lieutenant-colonel Patrice FICHET, par le colonel Hugues DALLEAU, les lieutenants-colonels Raoul GAZENGEL et Emmanuel NOMMICK, les chefs de bataillon Guy PETER et Olivier PICAMOLES, le commissaire principal Bertrand BOUCHEND'HOMME, le commandant (RC) Denys CHAPPEY, le lieutenant (RC) Fabienne NOMMICK, le sergent Jonathan TESSIER, le 1ère classe Julien SABOURET, et le capitaine Christophe SOULARD, portant le Drapeau de l'ANORI ;
- le 5 septembre à Vincennes: journée des Associations, stand ANORI/AOR94, par le commandant (rc) André PASCUAL et le lieutenant-colonel Marc WALCH ;

- le 8 septembre, sur le Pont Alexandre III, à l'hommage au hussard parachutiste de première classe Arnaud VOLPE et au brigadier-chef de première classe S.T. (à la demande de la famille, son nom n'est pas publié), du 1er régiment de hussards parachutistes de Tarbes, morts pour la France au Mali, le samedi 5 septembre, par le colonel Pierre AUDOIN, le lieutenant-colonel Emmanuel NOMMICK, le chef de bataillon Guy PETER, le commissaire principal Bertrand BOUCHEND'HOMME, le lieutenant (rc) Fabienne NOMMICK, le commandant (RC) Denys CHAPPEY portant le Drapeau de l'ANORI et le capitaine Christophe SOULARD portant celui de l'UNOR ;
- le 15 septembre à Vincennes: cérémonie commémorative des combats de Sidi-Brahim organisée par la Fédération Nationale des Amicales de Chasseurs (FNAC) par le commissaire Principal Bertrand BOUCHEND'HOMME, le chef de Bataillon (h) Guy PETER, les commandant (rc) Denys CHAPPEY et André PASCUAL et le 1e classe Julien SABOURET ;
- le 17 Septembre à l'Hôtel national des Invalides aux Honneurs funèbres militaires à Monsieur Edgard Tupët-Thoné, Compagnon de la Libération par le commandant (rc) Denys CHAPPEY ;
- le 20 septembre au Salon parisien du livre d'histoire militaire, par le capitaine Christophe SOULARD ;
- le 23 Septembre au siège de l'UBFT, Paris 8e à l'Assemblée Générale de Solidarité Défense par le commandant (rc) Denys CHAPPEY ;
- le 25 Septembre, à l'Hôtel National des Invalides à la Cérémonie de la Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives par le commandant (rc) Denys CHAPPEY ;
- le 25 septembre à Reims : Invité par Monsieur Arnaud ROBINET, Maire de Reims et le Conseil municipal : Journée Nationale d'Hommage aux Harkis et aux autres Membres des Formations Supplétives, par le sergent-chef (H) Francis ANTOINE ;

OCTOBRE 2020

- le 8 octobre au Cercle National des Armées à Paris au colloque "D'une guerre à l'autre, les soldats des colonies et la France" et exposition sur les Tirailleurs sénégalais, organisés par l'ONACVG de Paris, par le colonel Hervé BOCA et les commandants (rc) André PASCUAL et Denys CHAPPEY ;
- le 16 octobre à Reims : Invité par Monsieur Arnaud ROBINET, Maire de Reims et le Conseil municipal à la cérémonie du Souvenir dédiée aux Conflits Coloniaux en Indochine, en Tunisie, en Algérie et au Maroc, par le sergent-chef (H) Francis ANTOINE ;
- le 20 Octobre à l'Hôtel National des Invalides aux adieux aux armes du général d'armée Bernard BARRERA par le commandant (rc) Denys CHAPPEY ;
- le 22 Octobre 2020 au ravivage de la flamme de la FNCV par le commandant (rc) Denys CHAPPEY ;
- le 23 Octobre 2020 à Paris 15° au Monument aux OPEX, à la Commémoration du 37°anniversaire de l'attentat du Drakkar par le commandant (rc) Denys CHAPPEY ;

NOVEMBRE 2020

- le 5 Novembre, à l'Hôtel National des Invalides, salle des Colonnes, à la confection des colis de Noël pour nos personnels en OPEX et OPINT organisé par Solidarité Défense par le commandant (rc) Denys CHAPPEY ;
- le 11 novembre à l'Haÿ-Les-Roses: cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918, par le commandant (rc) André PASCUAL ;
- le 12 Novembre, à l'Arc de Triomphe à la cérémonie du ravivage de la Flamme clôturant la JNR 2020, par le commandant (rc) Denys CHAPPEY, portant le drapeau de Comité de la Flamme ;
- le 16 Novembre, sur le Pont Alexandre III, à l'hommage au colonel (air) Sébastien BOTTA (FMO), mort pour la France le 12 Novembre, par le lieutenant-colonel Emmanuel NOMMICK, le commandant (rc) Denys CHAPPEY et la lieutenant (rc) Fabienne NOMMICK ;

Inauguration de la plantation d'une parcelle forestière en mémoire des militaire ayant donné leur vie pour la France en Opérations Extérieures et Intérieures
Photo : D. CHAPPEY

DECEMBRE 2020

- le 4 décembre à la Mairie du 15ème avec Philippe GOUJON, Maire du XVème, Madame DEROUARD, adjointe aux ACVG et Hugues RENSON, député et vice-président de l'Assemblée Nationale, par le colonel (H) Jérôme DRILHON, administrateur de l'ANORI et également Président du Comité d'Entente des associations patriotiques du XVème arrondissement de Paris et vice-président de l'UNC du XVème arrondissement ;
- le 10 Décembre, en la forêt domaniale de Montmorency, à l'inauguration par Madame Geneviève DARRIEUSSECQ (MIDARM), de la plantation d'une parcelle forestière en mémoire des militaires qui ont donné leur vie pour la France en opérations extérieures et intérieures par le commandant (rc) Denys CHAPPEY.

L'Infanterie dans la campagne de Cilicie

Première partie : 1919-1921

Général GOURAUD

Le 28 avril 1920, la Société des Nations (SDN, ancêtre de l'ONU) missionne la France pour assurer un mandat de protectorat sur la Syrie et le Liban. Quelques mois plus tard, le 1er septembre 1920, l'État du Grand Liban est proclamé à Beyrouth par le général Henri Gouraud qui est nommé Haut-Commissaire. Une anecdote rapporte que l'une de ses premières actions aurait été d'aller visiter le tombeau de Saladin (1138-1193)…

Le mandat de la SDN découpe le Moyen-Orient en cinq zones : une britannique formée du Koweït actuel et de la Mésopotamie ; une internationale qui comprend Saint-Jean-d'Acre, Haïfa et Jérusalem ; une arabo-britannique formée du sud de Syrie actuelle, la Jordanie et la future Palestine; une arabo-française (nord Syrie et Mossoul) ; enfin une française avec le Liban actuel et la Cilicie (Turquie d'Asie).

Ces cinq zones correspondent, peu ou prou à une large partie de l'Empire ottoman d'avant la Première Guerre mondiale. En vertu des accords Sykes-Picot, la France avait avancé des unités au nord d'Alep et commencé à débarquer quelques troupes en janvier 1919.

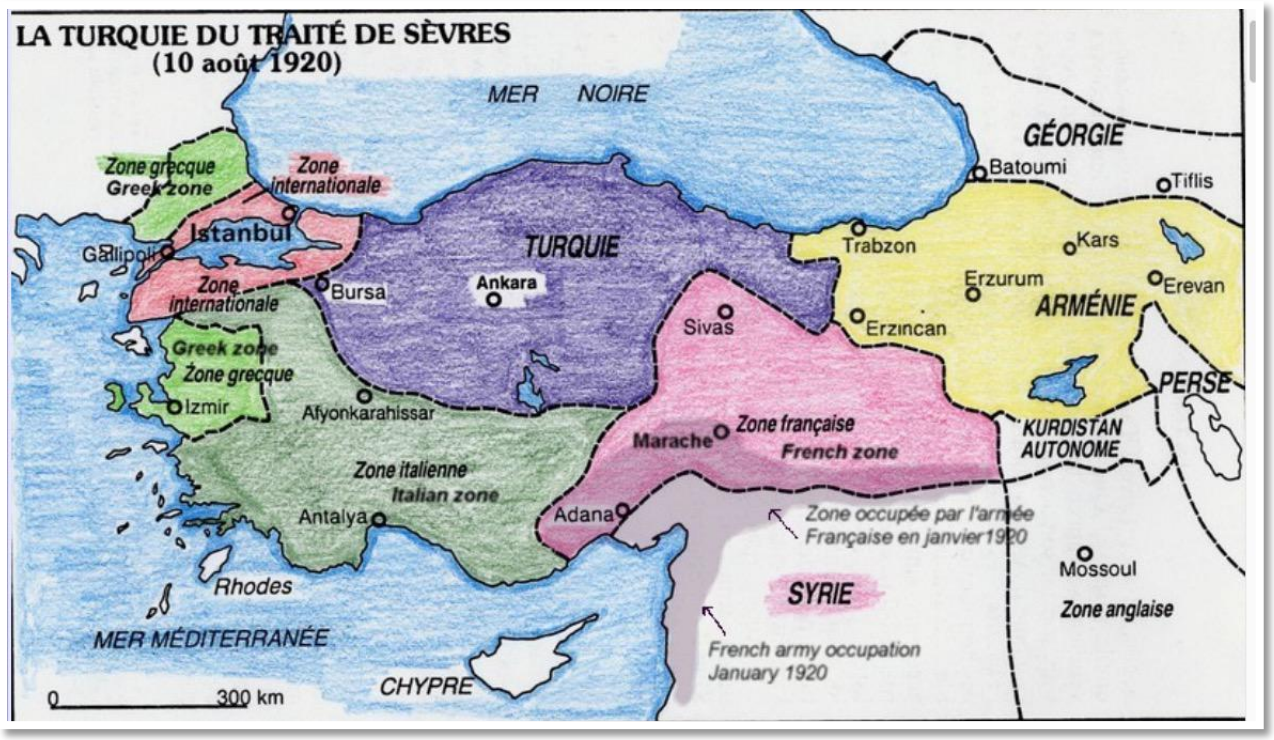

La Cilicie (en rose dur la carte)

Mission de représentation

Ali Saip Ursava

Pour assurer ce protectorat et rétablir la paix dans cette zone toujours en proie aux troubles, la France envoie plus de régiments (spahis, régiments d'artillerie, régiment de cavalerie du Levant, chasseurs d'Afrique, compagnies de chars…) et naturellement des unités d'infanterie telles que le 412e régiment d'infanterie, le 18e régiment de tirailleurs algériens (RTA), suivies des 21e et 22e RTA ainsi que des 10e, 11 et 17e régiments de tirailleurs sénégalais. Environ 70 000 soldats français, sous les ordres du général Gouraud sont alliés aux 10 000 combattants la Légion arménienne (lire encadré).

Ils affrontent les 25 000 hommes de la Grande assemblée nationale (qui deviendra turque), notamment sous le commandement Ali SaipUrsavaş aussi appelé Ali Saip Bey (1885-1939). Ils font également face à la résistance de la majorité de la population turque hostile à l'alliance franco-arménienne. Il faut également noter que la France a nommé deux gouverneurs civils de Cilicie : Édouard Brémond, du 1er janvier 1919 au 4 septembre 1920 et Julien Dufieux de septembre 1920 au 23 décembre 1921.

Cependant, d'après les instructions du commandement, les troupes françaises de Cilicie n'ont « qu'à assurer une mission de représentation et d'occupation exempte de péril, car, jusqu'à nouvel ordre, les troupes britanniques demeuraient chargées de l'exécution des clauses de l'armistice ».

Départ

C'est par une dépêche ministérielle du 13 mars 1919 que le 412e régiment d'infanterie apprend qu'il est désigné comme « deuxième régiment de marche du Levant. « La nouvelle situation faite à la France par suite du retrait des troupes anglaises me conduit à envisager l'éventualité d'un renforcement prochain des troupes françaises du Levant(…) Il conservera son numéro ou bien sera dénommé "régiment d'infanterie de marche de Levant" », indique le ministre de la Guerre, Georges Clemenceau. Il bénéficiera de renforts venus du 409e qui aurait dû être le troisième régiment d'infanterie du Levant mais qui, par un contrordre de l'état-major, sera finalement dissous en août 1919.

CBA Mesnil

Le 8 avril, un ordre de bataille est provisoirement arrêté : le chef de corps est le lieutenant-colonel Thibault. Il commandera trois bataillons. Le 1er est commandé par le chef de bataillon (CBA) Allemand, venu comme volontaire du 321e régiment d'infanterie. Le 2e bataillon reste aux mains du CBA Mesnil du 412e. Le 3e bataillon est attribué au CBA Roze des Ordons venu comme volontaire du 44e RI.

Le départ est prévu pour le 2 mai pour le 1er bataillon et le 8 mai pour le 3e bataillon. Ils doivent rejoindre Sorgues, dans le sud de la France, pour y faire étape avant d'embarquer à Toulon courant juin.

Camp des sources

Le 5 juin, le général Auguste Frotiée (1860-1939), délégué du général commandant la 15e région militaire vient inspecter le régiment. Le 13 juin un télégramme indique que le départ de l'Impérator-Pierre-le-Grand qui ne contient que 1 176 places, appareillera le 18 juin. Finalement, le régiment part le 19 juin à 19h30. Il accoste à Mersina le 25 juin à 06h30.

La légion arménienne

En 1916, par suite d'un accord entre les représentants de la France, du Royaume-Uni et de la diaspora arménienne, il est décidé, sous l'impulsion de BoghosNubar Pacha (1851-1930) de créer une Légion d'Orient, qui, au final, est principalement composée d'Arméniens, rescapés du génocide de 1915-1916, et d'autres éléments, venus d'Europe occidentale et des États-Unis, dont l'élément essentiel devait être la Légion arménienne.

Environ 4 000 hommes répondirent à l'appel , dont près de 1 200 Américains. Formée à Chypre, par ordre du gouvernement français, sous la responsabilité du colonel Louis Romieu, la Légion arménienne ouvrit finalement la voie à la Cilicie fin 1918 et au début de l'année 1919. Mais cette Légion fut démantelée fin 1920.

Colonel ROMIEU

Violent accrochage

Aussitôt à terre, les unités sont dirigées sur les cantonnements qui avaient été préparés dans divers établissements de la localité. A 17h00, les honneurs sont rendus au drapeau, y compris par deux sections de la Légion arménienne.

L'état-major et le 1er bataillon vont à Adana, au camp de la Digue, le 2e bataillon à Tarsous avec, en complément la moitié de la 6e compagnie. La 5e compagnie, chargée du service de la base militaire, est cantonnée à Mersina. Quant au 3e bataillon qui occupait Alexandrette est contraint, en raison d'une épidémie de paludisme qui y sévit, de s'installer sur les hauteurs de Beylan, au camp des Sources, sous tente.

Entrainement de la Légion arménienne à Chypre

Le 3e bataillon subit sa première perte au Levant le 16 juillet : le lieutenant Imbault succombe d'un « accès de fièvre pernicieux ». Ayant débarqué le 23 mai, le bataillon commandé par le CBA Roze des Ordons est mis à disposition du sandjak autonome d'Alexandrette.

C'est un territoire dont la population est divisée entre des turcophones, des arabophones, avec des minorités arméniennes, grecques, kurdes, juives et tcherkesses. Le 7 septembre, un violent accrochage oppose un détachement de 17 soldats démobilisables de la 11e compagnie à des brigands aussi appelés « tchétés » qui venaient d'opérer une razzia dans les environs. Ces derniers croyant avoir affaire à une patrouille de police ouvrent le feu tuant un soldat et en blessant deux autres. Dans leur fuite, ils laissent deux de leurs camarades blessés qui sont amenés à Deurivol pour y être soignés et interrogés.

La légion arménienne en Cilicie (photo du Pr. Anaïde Donabédian)

Renforts

Pour tenter d'étouffer dans l'œuf toute velléité d'insurrection et rétablir l'ordre dans la multiplication de tels incidents, une campagne de représailles est conjointement montée avec les unités anglaises encore présentes sur place. Sous l'autorité du lieutenant-colonel anglais Willis et de son homologue français, le lieutenant-colonel Thibault, un groupement de forces est constitué. Les Anglais fournissent un escadron de cavalerie et une compagnie du 28e

Punjabis qui est l'un des régiments d'infanterie de l'armée indienne britannique. Les Français détachent, sous les ordres du CBA Roze des Ordons, deux compagnies du 412e avec sections de mitrailleuses, une compagnie du 2e RTA et un peloton de spahis.

Les troupes se mettent en marche le 8 octobre. Après seize jours d'évolutions rendues extrêmement pénibles par la chaleur et les difficultés d'un terrain aride, les résultats de cette expédition ne répondirent pas complètement au but poursuivi car les bandes furent dispersées mais non détruites.

C'est au mois de novembre 1919 qu'arrivent les renforts du 18e RTA qui va stationner à Ourfa pour renforcer la 3e compagnie du 412e, commandée par le capitaine Perrault.

Insigne du 28e Punjabis

Insigne du 17e RTS

Insigne du 2e RTA

Le 17e RTS tient garnison à Mersina, Tarsous et Adana. Le mois de décembre est propice à quelques remaniements au sein des effectifs notamment celle des « officiers de complément », c'est-à-dire des réservistes : les lieutenants Barthe, les sous-lieutenants Belleville, Joubert, Touhladjian, Couton, Paturet et Valluy sont ainsi démobilisés.

Pendant l'année 1920, le mouvement nationaliste turc se développe d'une manière extraordinaire….

- suite au prochain numéro -

Capitaine Christophe Soulard

Sources principales :

www.elicilicie.net
http://67400.free.fr
www.coppoweb.com/
www.famillecst.fr/
www.globalarmenianheritage-adic.fr/
www.armenweb.com/
www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr
https://gallica.bnf.fr/
http://18erta1940.free.fr/
http://100ans100faits.fr

La Médaille de Sainte Hélène (1857)

Première médaille commémorative française

En ce début d'année 1821, l'Empereur Napoléon I[er] sent ses forces l'abandonner.

Il prépare son testament dans lequel ses anciens compagnons de combat prennent une place importante. Il leur lègue en effet la moitié de son domaine civil. Le 5 mai 1821 l'Empereur s'éteint entouré des amis proches qui ont souhaité l'accompagner dans son exil. La légende de l'Aigle et de ses fidèles grognards prend son envol.

Trente-six ans plus tard, le 12 août 1857 à Saint-Cloud, l'empereur Napoléon III, fait publier le décret instituant la médaille de Sainte-Hélène, médaille commémorative attribuée aux survivants des combats de la Révolution et de l'Empire entre 1792 et 1815.

La médaille de Sainte-Hélène est l'oeuvre du graveur général de la Monnaie de Paris, Albert Barre. Elle est en bronze, patiné, ce qui lui donne une couleur particulière, marron foncé.

Frappée d'une seule pièce, haute de 50mm, large de 31mm et d'une épaisseur de 5mm, elle est compacte et massive mais reste d'une forme générale plutôt réussie. Elle est surmontée d'une couronne à neuf aigles se terminant par le globe du pouvoir impérial (globe terrestre surmonté d'une croix latine), percé pour recevoir l'anneau de suspension supportant le ruban.

L'avers représente le profil à droite de l'empereur Napoléon 1[er] entouré de la mention « Napoléon Empereur ».

Le revers porte, sur neuf lignes, le texte : « à ses compagnons de gloire, sa dernière pensée. Sainte-Hélène 5 mai 1821 ». L'avers et le revers sont entourés d'une couronne de laurier, formant la bordure de la médaille.

Médaille de Sainte Hélène

Celle-ci était remise dans sa boîte en carton de petit format (63mmx42mm) dont le couvercle recouvert de papier glacé blanc, porte estampé l'aigle impérial reposant sur des foudres et l'inscription sur sept lignes : « aux/ compagnons/ de gloire/ de/ Napoléon Ier/décret impérial/ du12 août 1857 ». A l'intérieur de la boîte, se trouvait un petit prospectus en papier vert proposant les réductions (33mm, 20mm ou 16mm) que l'on pouvait se procurer auprès du graveur Albert Barre.

Seule la Monnaie de Paris pouvait éditer la médaille de Sainte-Hélène et à ma connaissance il n'existe pas de variante. En revanche, elle a été produite en divers métaux allant du métal blanc à l'or, en passant par le maillechort (alliage de zinc, de cuivre et de nickel qui imite l'argent) et même l'aluminium.

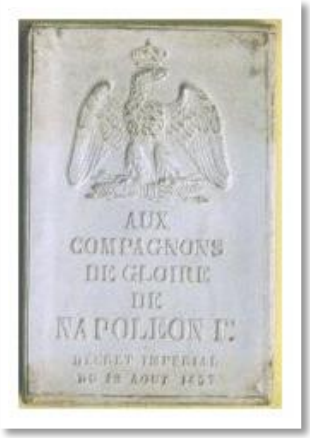

Boîte contenant la médaille

Il existe également des versions luxe : soit la médaille est entièrement dorée ou argenté, soit elle est en finition bijouterie, toute dorée à l'or fin hormis le fond de l'avers qui est émaillé noir pour mieux faire ressortir l'effigie de l'Empereur.

Selon les archives de la Monnaie de Paris plus de 400 000 médailles furent frappées entre 1857et 1870.

Le ruban est à fond vert, coupé de cinq barres rouges et bordé d'un fin liseré rouge également. Si la symbolique des couleurs choisies n'est pas définie officiellement nous pouvons penser que le vert représente l'Empire (le vert est la couleur impériale), le rouge le sang versé dans les nombreuses batailles de la Révolution et de l'Empire.

Sur les modèles luxe, se retrouve souvent un ruban fantaisie, de grande qualité, mi- parti aux couleurs de la Légion d'honneur et de la médaille de Sainte -Hélène.

Un diplôme officiel numéroté était délivré à chaque récipiendaire par la grande chancellerie de la Légion d'honneur.

Ce document édité par l'imprimerie Pascal, sur papier blanc, comporte, outre la représentation de la médaille, son titre et l'auteur de sa création (Sa Majesté Napoléon III), le nom, le grade et l'unité du décoré au temps de la Révolution ou de l'Empire. Figurent aussi le tampon à sec de la grande chancellerie à gauche, la signature du Grand Chancelier (le général Lebrun duc de Plaisance) à droite et tout en bas le numéro d'ordre.

Revers de la médaille

Ces diplômes seront remis lors de cérémonies publiques, par le maire ou par le préfet.

Plus de 50 000 diplômes seront envoyés à l'étranger pour les vétérans de l'Empire de trente-deux nations : Belgique, Hollande, anciens états allemands, Luxembourg, Piémont et anciens états italiens, Pologne et même les Etats Unis d'Amérique où se sont réfugiés nombre de vétérans de l'empire français.

La distribution des diplômes continuera presque jusqu'à la chute du Second Empire, le dernier diplôme aurait été délivré le 20 juillet 1870.

En créant cette distinction, l'empereur Napoléon III voulait récompenser officiellement les vétérans survivants de l'épopée révolutionnaire et napoléonienne et donner aux anciens soldats une reconnaissance sociale.

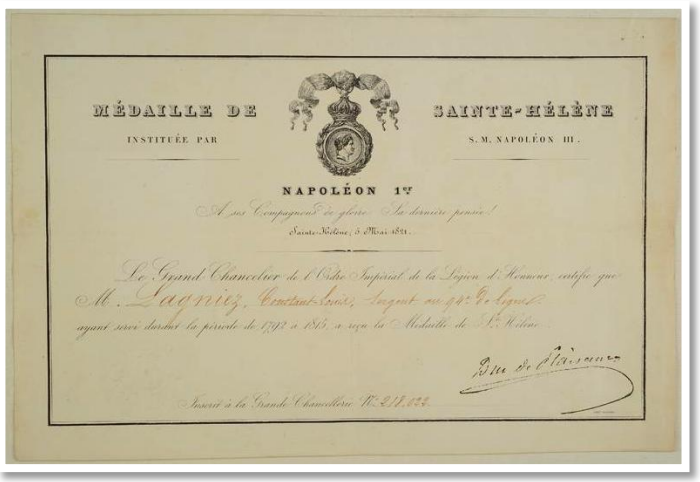
MÉDAILLE DE SAINTE-HÉLÈNE

INSTITUÉE PAR S. M. NAPOLÉON III.

NAPOLÉON 1ER

Diplôme de la médaille de Sainte Hélène décerné à un Sergent du 94e Régiment d'Infanterie de Ligne

Aux plus démunis d'entre eux, il accordera une pension annuelle à la condition qu'ils comptent deux campagnes ou une blessure. La République prendra le relais et assumera les engagements pris.

En 1891, il ne reste plus que 34 médaillés de Sainte-Hélène et seulement deux en 1896. Le 3 février 1898 décède Victor Baillot, dernier survivant de l'épopée impériale. Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 29 février 1896 par le président de la République, Félix Faure.

Créée 42 ans après la défaite et la fin du Premier Empire, la médaille de Sainte-Hélène est de fait la première médaille commémorative française, portée avec fierté par les derniers vétérans survivants, jusqu'à l'aube du vingtième siècle.

Modèle luxe de la médaille

Image Chocolat POULAIN représentant la médaille

CDT (RC) André PASCUAL
Délégué au Devoir de mémoire de l'ANORI

Détail de La bataille de Friedland 14 juin 1807, d'Horace Vernet

Les 35e RI et 60e RI
Des As unis par l'Histoire

Le 60e Régiment d1Infanterie était un régiment de réserve lors de sa dissolution en 1998.

Alors que le 35e Régiment d'Infanterie entreprend cette année une démarche pour recevoir la garde de son drapeau, il paraît intéressant de se pencher sur l'héritage commun de ces deux vieux Régiments de Ligne.

Le 35e RI possède une histoire commune et très ancienne avec le 60e RI à bien des égards.

D'abord parce que ce sont tous deux de vieux Régiments d'Infanterie. Le Royal Marine (ancêtre du 60e RI) est créé en 1669 et le régiment de Némond (ancêtre du 35e RI) est créé en 1604.

Cérémonie de remise du drapeau du 60eRI à Belfort, le 19 septembre 1998, par le dernier chef de corps du régiment : le Colonel LAUDIER (photo collection Col. Laudier)

Le nom de « Royal-Marine » souligne ainsi la vocation du régiment à servir sur les bateaux et dans les colonies. Cette fonction est rappelée sur son insigne qui porte une ancre de marine. Le 35e RI quant à lui, porte le nom de Monsieur de Némond, l'instigateur de la création du régiment, puis pris l'appellation de régiment d'Aquitaine au XVIIIe siècle.

Insigne du 35e RI

C'est à la révolution que les régiments deviennent respectivement 60e et 35e Régiment de Ligne. Ils participent tous deux à la victoire française contre les troupes autrichiennes à Wagram en 1809, bataille inscrite sur les plis de leurs drapeaux respectifs.

Pendant la Grande Guerre, le 60e RI et le 35e RI font partie de la 14e Division d'Infanterie sous les ordres du général PHILIPPOT. A la suite des âpres combats de Champagne, le 16 septembre 1917, le général aura ces mots à l'égard de ses hommes « *Je suis fier de vous, merci mes enfants, bravo mes as !* ». Des lieutenants de chaque régiment que compte la division se retrouvèrent et tirèrent aux cartes la distribution de ces as.

Le 42e régiment d'infanterie reçu l'As de carreau, le 44e l'As de pique, le 60e l'As de cœur et le 35e l'As de trèfle. Le 47e régiment d'artillerie, n'ayant plus d'as à recevoir, se vit attribuer le Joker. C'est ainsi que ces prestigieux régiments gagnèrent leur surnom.

Insigne du 60e RI

Le 60e et le 35e reçurent quatre inscriptions à leur drapeau durant la Grande Guerre dont trois en commun (L'Ourcq 1914, Champagne 1915, Verdun 1916) ainsi que le droit au port de la fourragère « jaune » aux couleurs de la médaille militaire.

Régiments Franc-comtois par excellence, l'As de cœur et l'As de trèfle conservent un attachement particulier à leur région. Le 35e prend garnison à Belfort en 1873 et y reste jusqu'à aujourd'hui. Le 60e prit garnison à Besançon, Lons le Saunier, Valdahon et Dole.

En 1998 le 60e RI est un régiment de réserve lorsqu'il est dissous, la cérémonie de remise du drapeau s'est déroulée sur la grande place au pied du Lion de Belfort. Les réservistes composant alors le régiment ont été versés dans la 5e batterie du 1er Régiment d'Artillerie et dans la 5e compagnie du 35e RI, soulignant d'autant plus l'ancrage Franc-Comtois du régiment. Les cadres du 60e RI ont ainsi composé toute l'ossature de la 5e compagnie du 35e RI qui devint ainsi l'héritière légitime de l'As de cœur.

Insigne de la 5e Compagnie de Réserve du 35e RI

"L'As de coeur rejoint l'As de trèfle" créé par le CNE BLEAS Premier tirage numéroté, de fabrication Pichard-Balme SAUMUR

À cet effet, l'insigne de la 5e compagnie reprend celui du 60e RI avec l'ancre rappelant le « Royal Marine » (appellation du 60e RI sous l'Ancien Régime) et un cœur rappelant son appartenance à la division des As. Il en va de même pour sa devise « Ma peau peut-être, mon sourire, jamais ».

Ces deux As possèdent donc un riche passé commun toujours valorisé et entretenu par le 35e RI. Ce rappel au souvenir glorieux de nos anciens est porteur de sens et d'exemples forts pour vivifier l'engagement des soldats qui y servent, que ce soit dans l'active ou la réserve opérationnelle.

Aspirant CERTIC
Chargé de mission Histoire et Tradition - 35e RI

Chers membres et amis de l'ANORI, si vous souhaitez voir publiés dans La Grenade des témoignages des activités de vos unités, n'hésitez pas à nous les faire parvenir, si possible accompagnés d'illustrations.

Parcours hors du commun d'un EOR

Colonel Christian SCHNEIDER, 3e commandant du CIAJOR

L'article intitulé « *Le Centre inter-armes des jeunes officiers de réserve - CIAJOR* » paru dans le numéro 159 du bulletin *La Grenade* de *l'Association des réservistes de l'infanterie* nécessitait un *addendum*.
L'article qui suit relate donc le parcours hors du commun d'un soldat issu des EOR, cavalier, qui commanda entre autres le Centre inter-armes des jeunes officiers de réserve : le colonel Christian SCHNEIDER.

Philippe RAJOELISON, un des trois frères de l'auteur de cet article, a travaillé aux Assurances générales de France (AGF) [1] avec Christian SCHNEIDER et s'est souvenu de la grande carrière militaire de ce dernier, notamment que celui-ci était un ancien combattant de la guerre d'Indochine. Recruté par le colonel SCHNEIDER afin de commander une brigade du CIAJOR, le capitaine (H) Philippe STACKLER -qui travaillait aussi aux AGF- a également confirmé la participation de Christian SCHNEIDER à la guerre d'Indochine. Cette mention avait été oubliée dans l'article sur le CIAJOR. Nous réparons cet oubli dans l'article qui suit.

Remise de la cravate de commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur à Christian SCHNEIDER en 1997 , près de l'arc de Triomphe d'ORANGE - Photo Studio BERNATEAU, ORANGE.
Cette photo provient des archives personnelles du colonel (H) Lucien BRISSET, adjoint au LCL Christian SCHNEIDER lorsque celui-ci commandait le CIAJOR.
Qu'il soit vivement remercié pour avoir partagé cette photo avec l'auteur.

Les archives de l'auteur de cet article ont permis d'établir un contact avec un des deux fils de Christian SCHNEIDER, Didier SCHNEIDER. Ce dernier a accepté immédiatement et sans retenue de communiquer de très nombreux documents papiers et photographiques relatifs à la carrière militaire de son père qui ont permis la rédaction de cet article. Qu'il en soit vivement remercié.

Cet article est destiné à honorer, une fois de plus, Christian SCHNEIDER en rappelant ses glorieux états de service.

Christian, Marie, Louis SCHNEIDER est né le 26 mai 1928 à Sainte-Menehould (Marne). Cent-seize jours après l'armistice de la Seconde Guerre mondiale, à compter du 31 août 1945, Christian SCHNEIDER est « engagé volontaire », dans l'Arme blindée cavalerie, pour une durée initiale de trois ans. Il n'a alors que 17 ans 3 mois et 5 jours : il a menti sur son âge lors la signature de son engagement devant l'intendant militaire[2].

Campagne simple en Allemagne du 15 octobre 1945 au 30 avril 1946[3]

Il est alors affecté au **2e Régiment de spahis marocains**, dans les troupes d'occupation en Allemagne. Deux mois après son engagement, le 12 décembre 1945, il est affecté au **4eRégiment de cuirassiers**, en Allemagne où il est nommé brigadier.

Le colonel (H) Lucien BRISSET, adjoint au LCL Christian SCHNEIDER lorsque celui-ci commandait le CIAJOR se souvient : « *Le Colonel me dit un jour "*M'accompagnerais-tu à l'exposition des matériels militaires à SATORY pour visiter l'exposition des matériels militaires *?* "Oui, bien sûr".
Le jour dit, nous arrivons à SATORY et le Colonel me dit d'arrêter mon véhicule et il regarde avec beaucoup d'attention la descente d'un char "cul de plomb" d'une remorque porte-char et lui d'ajouter : "Cette scène me rappelle l'anecdote suivante *: "J'étais en troupe d'occupation en Allemagne et j'ai reçu, un jour, mission de faire embarquer sur des wagons tous les chars du régiment. Sans une fausse manœuvre, tous les blindés sont embarqués, quand le chef de la gare de triage, un Allemand, me dit : "*Bravo, mon lieutenant (?), nos soldats n'auraient pas mieux fait". »
Christian SCHNEIDER est désigné pour suivre un stage à l'École de Rouffach [4](Haut-Rhin) mais, il est dirigé vers l'École de cadres de Meucon[5] (Morbihan).

Affecté au 1er escadron, il est nommé brigadier-chef au mois de mars 1948 et mis en route pour suivre un cours d'élève officier de réserve (EOR) à **l'École des cadres de Strasbourg** (Bas-Rhin). Par ordre du régiment, il est nommé maréchal des logis, au-delà de la durée légale, le 1er juin 1948. Quelques jours plus tard, il est admis à suivre le cours de **l'École d'application de l'arme blindée et cavalerie (EAABC)**.

---

[1] *Christian SCHNEIDER, dont l'un des deux fils était handicapé (trisomie 21), a œuvré au sein des Assurances générales de France (AGF) afin qu'un « capital garanti » soit inclus dans les « contrats de prévoyance groupe ». En 2009, les AGF ont été absorbées par le groupe Allianz.*
[2] *Propos recueilli par l'auteur de cet article auprès de Philippe STACKLER. Le capitaine Philippe STACKLER a été le commandant de la Brigade centre (Paris et petite couronne) du CIAJOR. Adjoint au capitaine STACKLER, l'auteur de cet article a été durant plusieurs années le chef de la section des officiers stagiaires du CIAJOR résidants à Paris. Rappelons qu'un mineur doit obtenir l'autorisation de ses parents pour s'engager dans l'armée et que l'âge de la majorité était alors fixé à 21 ans. Une des premières mesures prises par le Président Valéry GISCARD d'ESTAING est l'abaissement de l'âge de 21 à 18 ans de la majorité civile.*
[3] *Les ½ campagnes enregistrées lors des déplacements de Christian SCHNEIDER, d'une durée de un ou deux jours, par avion ou par voie aérienne (VA), en mer ou voie maritime (VM), ne sont pas répertoriées dans cet article.*
[4] *Ville située à 17 km au sud de Colmar. Source Wikipédia : L'École militaire de Strasbourg (EMS) était une école militaire française.Son origine remonte à février 1945 avec la création, à Rouffach, de l'École des cadres de la 1ère armée française par le général de Lattre de Tassigny. Elle s'installe à Strasbourg en 1946 et devient l'École des sous-officiers en 1947, elle prend le nom d'École militaire de Strasbourg en 1958 et est dissoute en 1985.*
[5] *Ville située à 10 km au nord de Vannes. Source Wikipédia : Le camp léger de Meucon abrite une École de Cadres (1946 - disparue en 1947).*

À l'issue de ce stage de quatre mois, il est promu au grade d'aspirant le 10 octobre 1948 [6]. Avec son unité, il est détaché sur le territoire de la 2e Région militaire (Lille), du 27 novembre au 8 décembre 1948, pour maintenir l'ordre [7].
Les notes personnelles de Christian SHNEIDER indiquent une affectation au **13e Régiment de dragons**[8] qui n'apparaît pas dans son *État des services*.
À compter du 1er janvier 1949, il est affecté au **3e Régiment de Hussards**[9] à Auch (Gers). Du 30 janvier au 14 avril, il suit un stage à **l'École de Strasbourg**. Au mois de juillet de cette même année, il est affecté au 4e escadron.

Campagne double en Indochine du 26 août 1949 au 23 février 1952

Volontaire pour servir en Extrême-Orient, il est affecté au camp de Fréjus (Var) pour y accomplir un stage précolonial. Après son rengagement pour 3 ans signé le 1er mars 1949 au titre du **3e Régiment de hussards**, il embarque le 4 août 1949, à Marseille, sur le *S/S Pasteur*[10] à destination d'Haïphong [11]où il débarque le 25 août. L'aspirant Christian SCHNEIDER est affecté au Groupe d'escadrons de marche du **Régiment d'infanterie coloniale du Maroc** [12] **(GEM/RICM)**.

En 1950, il est cité une première fois à l'ordre de la Division. Extrait de la Citation[13] à l'ordre de la division, ordre général n° 614 du 9 novembre 1950 du général de division ALESSANDRI, commandant les forces terrestres au nord Vietnam :
« *Jeune chef de peloton, dynamique, plein d'audace, s'est déjà fait remarquer au cours de nombreuses opérations dans le delta. Vient encore de se distinguer au cours de l'Opération " CANINE " du 17 au 27 septembre 1950. Le 18.9.1950 a réussi à pénétrer dans le massif de TRAI SON (TONKIN) avec son peloton sans se soucier du danger. Surprenant des éléments rebelles, les a poursuivi dans les grottes, leur causant des pertes sensibles. Est resté sur sa position pendant toute l'opération. A réussi à récupérer de nombreux documents, des grenades et mines et à tuer ou capturer les rebelles qui tentaient de s'enfuir. CETTE CITATION COMPORTE L'ATTRIBUTION DE LA CROIX DE GUERRE DES TOE "AVEC ÉTOILE D'ARGENT.* »

Il est cité une deuxième fois, à l'ordre de la Division par le général SALAN. L'ordre du Régiment d'infanterie coloniale du Maroc n°39 mentionne les éléments suivants :
Le général de division SALAN, commandant les Forces françaises du Viêt-Nam Nord et de la zone opérationnelle du Tonkin cite à l'ordre de la division SCHNEIDER Christian, Aspirant, 7e/GEM/RICM :
« Chef de peloton qui a toujours été à la pointe du combat depuis 17 mois. Tout d'abord chef de poste dans le Delta, a tenu durant 8 mois l'action ingrate et difficile de guérilla. Puis, chargé de la coordination des postes du Sud de THUY NGUYEN (Tonkin) a donné toute la mesure de ses connaissances du pays. Dans une région à peine pacifiée, a su donner l'impulsion nécessaire aux populations apeurées pour créer les premiers auto-défenses en ralliant 14 villages en six mois. A traqué l'adversaire dans ses moindres activités par une succession de coups de main hardis, se signalant particulièrement au TRAI SON (Tonkin) le 22 septembre 1950 où il récupère 2 fusils, à LAM DONG le 15.10.1950 capturant 1 chef de Bataillon rebelle et son PC avec de l'armement. Par son action soutenue du renseignement, annihile un réseau entier rebelle. A poursuivi inlassablement ses efforts permettant la sécurité quasi absolue de la RC 10[14]. A fait montre des plus belles qualités de pacificateur. CETTE CITATION COMPORTE L'ATTRIBUTION DE LA CROIX DE GUERRE DES TOE AVEC ÉTOILE D'ARGENT. »

La ville de Nin-Binh est située au Nord du 20e parallèle.
Extrait du Nouvel atlas mondial,
Éditions Stauffacher SA, 1965. Page 147.

Sa promotion officielle au grade de sous-lieutenant de réserve, pour prendre rang du 4 août 1949, est publiée au *Journal officiel* dix-huit mois après sa date de prise de rang, par décret en date du 5 février 1951[15].

En juin 1951, il est cité une troisième fois, par le Général de LATTRE de TASSIGNY. Citation du général d'armée de LATTRE de TASSIGNY, Haut-commissaire de France en Indochine et commandant en chef en Extrême-Orient, ordre général n° 690 en date du 12 juin 1951, SCHNEIDER Christian, S/Lieutenant, GEM/RICM :
« Jeune officier modèle d'allant et de courage. Toujours volontaire pour les missions dangereuses, s'était déjà signalé au cours de plusieurs engagements notamment à HOA LAC où une manœuvre de son peloton lui permit de s'emparer de plusieurs réguliers. Dans la nuit du 4 au 5 avril 1951 lors de l'attaque du poste de BEN TAM son peloton assurant la défense d'une position particulièrement exposée, a, sous le déluge de balles, fait preuve des plus belles qualités de chef. Commandant la défense et dirigeant lui-même sous le feu les évacuations des blessés. Cette citation comporte l'attribution de la Croix de Guerre des TOE avec étoile d'argent. »

---

[6] *Journal officiel de la République française, Lundi 18 et mardi 19 octobre 1948, Décrets, arrêtés et circulaires, Ministère de la défense nationale, Décisions portant nomination au grade d'aspirant des élèves officiers de réserve de la classe 1947/2, ayant satisfait aux examens de sortie, Réserve, Troupes métropolitaines, Arme blindée et cavalerie. Page 10192.*
[7] *Il s'agit de la grève des mineurs.*
[8] *Devise : **Nunc leo, nunc aquila**. « Tantôt lion, Tantôt aigle ».*
[9] *Devise : **Il en veut plus d'un** ou **Droit dessus**.*
[10] *S/S pour Steam Ship : désignation des navires à vapeur. Source Wikipédia : Démobilisé le 7 juillet 1956 le trooper a à son actif 750 000 passagers militaires et 1 250 000 nautiques parcourus. Au passage, il a obtenu la Croix de guerre 1939-1945 le 6 octobre 1947 et la Croix de guerre des TOE le 28 janvier 1952.*
[11] *La ville d'Haïphong était surnommée par les Français « la Venise du Tonkin ».*
[12] *Au mois de décembre 1958, la dénomination de ce régiment est devenue Régiment d'infanterie de chars de marine.*
*Devise : RICM Origine : Première Guerre mondiale **Recedit immortalis certamine magno**. « Il revient immortel de la grande bataille. »*
[13] *Dans toutes les citations, les points entre les jours, les mois, les années ; l'orthographe, dont celle des noms des lieux ; les majuscules ; les guillemets sont ceux imprimés dans les documents originaux.*
[14] *Route coloniale n° 10. Source Wikipédia : Relie les villes de Paksé au Laos à Warin Chamrap en Thaïlande.*
[15] *Journal officiel de la République française, Mercredi 7 février 1951, Décrets, arrêtés et circulaires, Ministère de la défense nationale, Décret du 5 février 1951 portant nomination au titre de l'Extrême-Orient (armée de terre, réserve), Arme blindée et cavalerie. Page 1331.*

Dix mois après la publication de sa promotion au grade de sous-lieutenant, et deux ans jours pour jours après sa promotion officielle au grade de sous-lieutenant, sa promotion au grade de lieutenant à compter du 4 août 1951 est publiée au *Journal officiel*.[16]
Au mois d'octobre 1951, il est autorisé à effectuer sans interruption de service un deuxième séjour en Indochine en qualité d'officier de réserve, puis, autorisé à prolonger [17] son séjour en Indochine pendant une première période de six mois.
Le 31 octobre 1951, le lieutenant-colonel de LA BROSSE, commandant le Régiment d'infanterie coloniale du Maroc, nomme le sous-lieutenant Christian SCHNEIDER au grade de *1e Classe d'HONNEUR du RÉGIMENT D'INFANTERIE COLONIALE DU MAROC* par ordre du régiment n° 192, pour compter du 1er novembre 1951.

Le colonel (H) Lucien BRISSET, adjoint au LCL Christian SCHNEIDER lorsque celui-ci commandait le CIAJOR se souvient :
« *Je reçois à l'imprimerie[18], un coup de fil en provenance d'un hôpital parisien m'informant de l'hospitalisation du Colonel. Le soir même, je lui rends visite et le trouve tout souriant dans son lit.*
*"*Qu'est-ce qu'il vous arrive, mon colonel *?"*
"J'ai dû me faire opérer d'urgence, des jambes. Je souffrais trop ! C'est la conséquence de l'Indo. Lors d'une opération dans une rizière du côté de…, j'ai marché sur une mine. Coup de pot, j'ai conservé mes deux jambes. Elles me faisaient grimacer de temps en temps mais, je les ai*."*
"C'est tout ce que j'ai pu savoir. Heureux de tant en apprendre d'un coup. »

Par décision n° 24 (en date du 21 mai 1953), sur proposition du M. Pierre de CHEVIGNÉ[19], secrétaire d'état à la guerre, M. René PLEVEN, ministre de la défense nationale et des forces armées cite à l'ordre de l'armée, Indochine, SCHNEIDER Christian, Lieutenant, RICM[20] :
« *Jeune officier animé d'une ardeur et d'un courage remarquables. Après avoir participé brillamment, pendant deux années d'intervention dans le Delta a toutes les opérations de son Unité, a pris au mois d'août 1951 le commandement du 'Fort Bernard de Lattre' à NINH-BINH (Nord-Vietnam) a su, par son enthousiasme, sa volonté opiniâtre et ses connaissances militaires, triompher de toutes les difficultés et en faisant une forteresse quasi imprenable grâce au moral élevé et à l'entrainement poussé de sa garnison et à la valeur de ses installations de combat. A volontairement prolongé son séjour de six mois pour achever l'œuvre entreprise. A mené dans le même temps une action inlassable de surveillance et de nettoyage du terrain autour de sa position, exécutant des raids profonds en zone rebelle, en ramenant des prisonniers, des armes, des renseignements, tenant ainsi l'adversaire à distance et gagnant le concours de la population. S'est particulièrement distingué le 19 octobre 1951 à BACH-CU (Nord-Vietnam) ou, après une délicate approche en sampans, il a réussi à pénétrer dans le village, neutralisant la résistance adversaire, lui faisant six tués, et douze prisonniers, s'emparant de stocks de grenades et de mines et de tous les documents de l'UBKC[21] du district de GIA-KHANH. Cette citation comporte l'attribution de la croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.* »

Pour ces faits d'armes, il sera fait chevalier de la Légion d'honneur :

« *Par décret du 7 juillet 1955, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur,* ***POUR SERVICES EXCEPTIONNELS DE GUERRE EN EXTRÊME-ORIENT****, au grade de chevalier, Arme blindée et cavalerie, Officiers en activité de service : Schneider (Christian-Marie-Louis), lieutenant.* »[22]

Prise des pitons de NINH BINH – Extrait du site internet AU FIL DES MOTS ET DE L'HISTOIRE

« Dans la nuit du 28 au 29 mai 1951, le général vietnamien GIAP lance sa troisième offensive contre le delta du fleuve Rouge depuis le début de l'année. C'est la bataille du DAY, du nom de la rivière qui coule au sud-ouest de Hanoï. Les roches de Ninh-Binh (aujourd'hui Cuc Phûong) qui surplombent la rivière constitue un verrou stratégique. Pour le général GIAP il s'agit de détruire le front du delta mis en place par le général de LATTRE de TASSIGNY (commandant en chef de l'Indochine) et ainsi atteindre le grenier à riz que représente la plaine fertile du bas fleuve rouge.
La zone est tenue par le commando FRANÇOIS aux ordres du lieutenant de vaisseau LABBENS ainsi que par un escadron du 1er Régiment de chasseurs, formé de troupes indochinoises commandées par le lieutenant Bernard de LATTRE de TASSIGNY, fils unique du général.
Les troupes françaises n'ont pas de refuge hormis une église et la formation rocheuse qui surplombe la rivière. L'assaut donné par des milliers de Bô Doï de la Daï Doan (division) est particulièrement violent et les pitons de NINH BINH sont pris par les combattants du Vietminh. Les soldats tiennent toute la nuit pour finalement céder à bout de munitions »

[16] *Journal officiel de la République française, Lundi 10 et mardi 11 décembre 1951, Décrets, arrêtés et circulaires, Ministère de la défense nationale, Décret du 7 décembre 1951 portant nomination, promotion, réintégration, régularisation (armée de terre, réserves), Servant en situation d'activité au titre des forces françaises de l'Extrême-Orient, Arme blindée et cavalerie. Page 12176.*
[17] *À la demande du colonel GAMBIEZ, d'après les notes personnelles de Christian SCHNEIDER.*
[18] *Lucien BRISSET était propriétaire d'une imprimerie.*
[19] *Source Wikipédia : Pierre Gabriel Adhéaume de Chevigné, fils du comte François de Chevigné, officier de Marine, né le 16 juin 1909 à Toulon et mort le 4 août 2004 à Biarritz (Pyrénées-Atlantiques), est un colonel, résistant et homme politique français, qui fut ministre de la IVe République et Compagnon de la Libération. C'est le petit-fils de la fameuse comtesse de Chevigné, modèle de la duchesse de Guermantes.*
[20] *Journal officiel de la République française, Mercredi 3 juin 1953, Décrets, arrêtés et circulaires, Ministère de la défense nationale. Page 4983.*
[21] *Dans son livre intitulé La guerre d'Indochine, 1945-1954, l'auteur, Jacques DALLOZ précise : « …les comités ont été repris en main et transformés en comités de résistance et d'administration (uy ban khang chien/hanh ou UBKC/HC… ».*
[22] *Journal officiel de la République française, Vendredi 9 juillet 1954, Décrets, arrêtés et circulaires, Ministère de la défense nationale et des forces armées, Décrets des 6 et 7 juillet 1954 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et rectificatif. Page 7034.*

*« **Ici fut tué Bernard de Lattre, il est vengé par ce Drapeau** »*

Le 23 juin 1951, le très célèbre magazine hebdomadaire PARIS-MATCH publie en page de couverture une photographie prise dans les rochers de Ninh-Binh. La photo de cette « une » de PARIS-MATCH est surmontée d'un petit titre sur toute la largeur du magazine « ICI FUT TUÉ BERNARD DE LATTRE, IL EST VENGÉ PAR CE DRAPEAU ».
Il s'agit d'un drapeau français dont la hampe en bambou est tenue par deux militaires de l'armée française : deux soldats, dont un coiffé d'un chapeau de brousse, ont déposés leur fusil MAS-36 sur les rochers afin de fixer la hampe du drapeau dans le sol. Un troisième soldat les regarde : il est lui aussi coiffé d'un chapeau de brousse et est équipé d'un pistolet-mitrailleur à la hanche droite. L'orientation de la hampe ainsi que la dimension de ce drapeau tricolore planté sur le rocher de Ninh-Binh rappellent étrangement la photo prise le 23 février 1945 par Joe ROSENTHAL, montrant un groupe de Marines américains hissant le « Star and stripes » sir l'île Iwo Jima. Nos trois soldats (français ou coloniaux ?) ne feront probablement jamais l'objet d'une recherche d'identification -ni d'un film tel que Mémoire de nos pères de Clint EASTWOOD- comme ceux figurants sur la photo américaine

Les commentaires de la page 15 de ce magazine PARIS-MATCH n°118 commencent ainsi : « C'est sur le rocher de Ninh-Binh, escarpé entre deux bras de la rivière Day, que, le 30 mai dernier, le lieutenant de Lattre de Tassigny a trouvé la mort. Quelques heures plus tard, il était vengé. Un bataillon débarquait et, après un combat acharné, dégageait les héroïques défenseurs du poste assiégé. Ces neuf photos sont le film de l'opération… ».

Campagne double de congé de fin de campagne du 29 février 1952 au 22 juin 1952

Le 24 février 1952, il embarque à bord d'un Constellation d'Air France et atterrit à Paris le lendemain. Il est affecté à la **Compagnie administrative régionale n°2 (CAR)**. Puis, prend un congé de fin de campagne de 14 jours.
À compter du 23 juin 1952, il est maintenu *en situation d'activité* pour une nouvelle période de un an.

½ campagne en Allemagne du 28 juin 1952 au 4 mai 1955

Le 28 juin 1952, il est affecté au **4e Régiment de cuirassiers**[23] (2e escadron) des forces françaises en Allemagne. Quelques jours plus tard, il est admis dans *l'armée active* avec le grade de sous-lieutenant pour prendre rang du 2 juillet 1952.[24]
Le 2 juillet 1954, deux ans jours pour jours après sa promotion officielle au grade de sous-lieutenant *à titre temporaire*, le lieutenant à titre temporaire Christian SCHNEIDER est nommé *à titre définitif* dans son grade.[25]

Il est volontaire pour partir en Algérie -avec l'escadron formé par le **4e Régiment de cuirassiers-** au titre du **20e Régiment de dragons**[26] (2e escadron) dans lequel il est affecté le 1er décembre 1955.

Campagne simple en Algérie du 18 décembre 1955 au 25 mars 1958

Le 16 décembre 1955, il embarque à bord du *S/S Pasteur* à destination d'Alger. Destination « Les Barbachas[27]», via Sétif où il séjournera jusqu'à la fin du mois de mars 1958. Il sera officier-renseignements et chef de commando harkis[28].

Le général de division Jean NOIRET, commandant la division Constantine et les troupes de l'Est algérien cite alors à l'ordre général n° 491 de la division, le lieutenant SCHNEIDER Christian du **20e Régiment de dragons**, 2e escadron pour le motif suivant :
« Chef de Peloton chargé des fonctions d'Officier de Renseignements du Sous-Quartier des BARBACHAS, s'est dépensé sans compter depuis l'installation de son unité. Appliquant avec méthode son programme de recherches de renseignements, il a largement contribué à l'assainissement d'une zone de plus de 300 Km carrés entièrement acquise aux rebelles. N'hésitant pas à aller vérifier au loin les éléments recueillis au cours des interrogatoires, a eu souvent l'occasion de montrer ses connaissances tactiques et son courage personnel en particulier le 27.2.1956 au village d'IRIL MAAKEL (Douar DRA LARBA) où harcelé par lesH. L. L.[29] il a provoqué par une habile manœuvre et des tirs ajustés le départ précipité de ces derniers, installés dans les rochers sur une position dominante. CETTE CITATION COMPORTE L'ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE DE LA VALEUR MILITAIRE "AVEC ÉTOILE D'ARGENT". »

---

[23] *Devise : **In gemino certamine**. « Il redouble (d'ardeur) au combat ».*
[24] *Journal officiel de la République française, Lundi 21 et mardi 22 juillet 1952, Décrets, arrêtés et circulaires, Ministère de la défense nationale, Décret du 18 juillet 1952 portant intégration d'officiers de réserve dans l'armée active, Arme blindée et cavalerie. Page 7366.*
[25] *Journal officiel de la République française, Vendredi 9 juillet 1954, Décrets, arrêtés et circulaires, Ministère de la défense nationale, Décret du 18 juillet 1952 portant intégration d'officiers de réserve dans l'armée active, Arme blindée et cavalerie. Page 6522.*
[26] *Devise : **Quod audes erit**. « Ce que tu oses sera » ou **Je secours mes chefs et mes frères d'armes**.*
[27] *Wikipédia : Barbacha (Iberbacen en berbère) est une commune située au sud de la wilaya de Béjaïa, dans la région de Petite Kabylie, au nord-est de l'Algérie.*
[28] *Christian SCHNEIDER a aussi œuvré pour la défense des harkis domiciliés en France.*
Propos recueilli par l'auteur de cet article auprès de Philippe STACKLER.
[29] *Hors-la-loi.*

Le 9 mai 1957, sur proposition de M. Max LEJEUNE, secrétaire d'état aux forces armées « Terre », M.Maurice BOURGÈS-MAUNOURY, ministre de la défense nationale et des forces armées cite à l'ordre de l'armée, Algérie, SCHNEIDER Christian, Lieutenant, **20e Régiment de dragons** :

« *Officier de renseignements de son Escadron et Chef de la Harka formée par les BENI-CHEBANA, possède au plus haut degré le sens du combat de guérilla ; a réussi à désorganiser les cellules terroristes dans le douar DRA EL ARBA et dans les BENI-CHEBANA. S'est particulièrement fait remarquer à la tête de sa Harka les 19 et 26 Janvier en capturant 15 terroristes et en récupérant 10 fusils. Le 14 février 1957 à l'issue d'une opération dans le Douar BENI FELKAI, alors qu'étant resté sur le terrain avec son Unité, a été encerclé par une bande rebelle très supérieure en nombre et en armement. A réussi, après avoir causé des pertes certaines à l'adversaire, à rejoindre le poste voisin, avec la totalité de son personnel après une marche de plus de 4 heures, dans un terrain particulièrement difficile. A confirmé à cette occasion ses brillantes qualités de sang-froid et d'audace. Ces citations comportent l'attribution de la Croix de la Valeur Militaire avec Palme.* »

Le lieutenant SCHNEIDER, coiffé d'un béret, défile en tête de sa harka
Photo : archives Didier ACHNEIDER

Sur la proposition du M. Pierre METAYER, secrétaire d'état aux forces armées « Terre », M. Jacques CHABAN-DELMAS, ministre de la défense nationale et des forces armées, cite à l'ordre de l'Armée-Algérie, SCHNEIDER Christian, Marie, Louis -Lieutenant, **20e Régiment de dragons** :

« *Chef de Harka qui au cours de 26 mois de séjour en Algérie, a été constamment pour tous un magnifique exemple de bravoure audacieuse et d'allant faisant preuve en outre des plus belles qualités de cœur et de courage. S'est particulièrement distingué le 15 mai 1957 sur l'AZOU IFALEN où son élément a abattu 15 rebelles et récupéré 14 armes et un poste radio et dans la nuit du 3 au 4 janvier à la tête de 17 harkis en surprenant et attaquant plus de 150 adversaires qui s'enfuirent en abandonnant un des leurs avec son arme et des documents importants. S'est une fois de plus signalé le 8 février 1958 sur le Djebel SIDI BEL DJOUDI alors que commandant un escadron de marche il a réussi par une manœuvre habile à déloger un fort élément adverse retranché dans les rochers et solidement armé, abattant personnellement un rebelle et récupérant une arme. A déployé en outre, une intelligente activité qui s'est traduite par des succès incontestables dans la pacification de l'importante fraction du sous-quartier dont il avait la charge. CES CITATIONS COMPORTENT L'ATTRIBUTION DE LA CROIX DE LA VALEUR MILITAIRE AVEC PALME. » (les trois mots manuscrits ont été ajoutés sur le document original).*

Le lieutenant SCHNEIDER, coiffé d'un bonnet de police, entouré de ses harkis
Photo : archives Didier ACHNEIDER

Un premier avis de mutation de la Direction des personnels militaires de l'armée de Terre indique : « *Se présentera le 3.2.58 alors qu'il débarque à Marseille le 26 mars 1958. Il est affecté au **5e Régiment de cuirassiers** (3e Région militaire) à Vannes (Morbihan)* ».Un second avis modifie le mois « *Sera pris en compte le 1.3.58. Se présentera le 3.3.58* ». Affecté au 5e Régiment de cuirassiers à Vannes (même ville de garnison que son ancienne affectation, le **20e Régiment de dragons**).

Il est inscrit au tableau d'avancement pour le grade de capitaine (au choix) et, sera promu à ce grade à compter du 1er janvier 1959[30]. Il est désigné pour suivre le cours de perfectionnement des officiers subalternes à l'EAABC qui se déroule du 4 janvier au 31 juillet 1960. Le 15 septembre 1960, il est réaffecté au **20e Régiment de dragons.**

Campagne simple en Algérie du 19 septembre 1960 au 25 novembre 1963

Le 18 septembre, il rembarque à Marseille sur le *Ville d'Alger*. Le 1er octobre 1960, il prend le commandement du 2e escadron. Le **20e Régiment de dragons** fait l'objet d'un avis de mutation collectif au **4e Régiment de dragons**[31] en date du 1er décembre 1960, date à laquelle il prend le commandement du 4e escadron de ce même régiment.

[30] *Journal officiel de la République française, Jeudi 15 janvier 1959, Décrets, arrêtés et circulaires, Ministère des armées, Décret du 7 janvier 1959 portant promotions (services communs et armée de terre, active). Page 889.*
[31] *Devise : **Je boute avant**.*

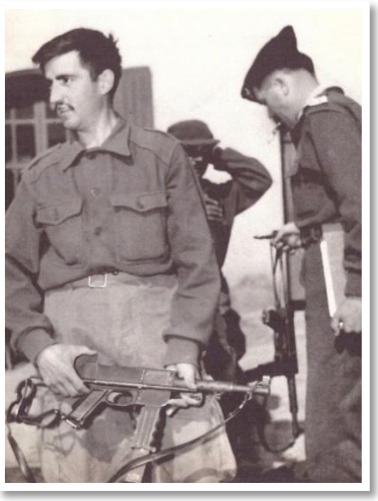

©ECPAD/Jean BOUVIER/Défense/ALG 56-56 R6 et ALG 56-56 R10 - Photos : archives Didier SCHNEIDER.

Au dos de la photo de gauche, une écriture manuscrite légende la photo ainsi : « *Une partie des armes récupérées par le 2/20e Dragons en avril 1956, dans le Beni Melika, devant certains hommes ayant participé à l'action. Bilan de l'action : 52 armes récupérées, sans pertes*. »

Au dos de la photo de droite, la même écriture manuscrite légende la photo ainsi : « *Retour d'opération le 31-1-56. Un commando de 11 hommes du peloton de l'OR déguisés mettent en fuite 200 rebelles dans une rencontre nocturne. Le chef de bande, le lieutenant Fedal HAMINI est blessé*. »,

Contrairement à de nombreuses photographies de guerre, ces soldats ne « *prennent pas la pose* ». L'opération qui vient de se terminer est certainement encore très proche dans les esprits. Les visages sont graves : aucun ne sourit, hormis le soldat dont seule la tête dépasse à l'extrême-gauche. (A-t-il participé à l'opération qui vient de se terminer ou vient-il constater le résultat ?). Les chaussures sont encore recouvertes de boue et/ou de sable et les pantalons sont sales. Le deuxième en partant de la droite porte encore une grenade au ceinturon. Les armes sont toujours à la bretelle, ou au pied pour le soldat situé au centre, probablement par que c'est un fusil-mitrailleur, donc plus lourd. Le nettoyage des armes est proche ainsi que les réintégrations (armements, munitions,…) avant la rédaction du compte-rendu puis la transmission de celui-ci, à l'échelon supérieur, par le lieutenant SCHNEIDER. Ses galons sont bien visibles sur son épaule gauche (premier en partant de la droite, cigarette dans les doigts de la main droite).

Le 1er décembre 1961, le général de corps d'armée AILLERET, commandant supérieur des forces en Algérie, cite à l'ordre du corps d'armée, ordre général n° 553, le capitaine SCHNEIDER Christian, **4e Régiment de dragons**, pour le motif suivant :
« *Commandant un Escadron et le sous-quartier de BENI OURTILANE (Zone Ouest Constantinois) depuis un an, obtient par son courage et son ardeur remarquables les plus brillants résultats contre la rébellion. S'était déjà distingué, entre autres, le 9 novembre 1960 (Opération Sylvie), le 11 décembre 1960 dans les BENI AFIFet le 3 janvier 1961 dans la région d'ISEMAMEN, détruisant deux importants postes de commandement rebelles, obtenant la mise hors de combat de 18 rebelles et ~~récupérant~~ s'emparant de dix armes ; a réussi le 24 juillet 1961 par une action particulièrement habile à abattre un Chef de Nahia[32], ~~récupérant~~ saisissant son arme et d'importants documents. Au cours des mois de septembre et octobre 1961, dans le cadre des opérations "MORILLE" (15 septembre 1961) "GIROLLES" (11 octobre 1961) et "URSULE" (22/23 octobre 1961) par son action personnelle à la tête de ses éléments galvanisés par son ardeur, est parvenu malgré les difficultés du terrain et la résistance de l'adversaire, à mettre hors de combat 29 rebelles dont plusieurs cadres importants, ~~récupérant~~ saisissant 17 armes et des documents du plus haut intérêt. Avec un total de 50 rebelles et 55 agents de la rébellion hors de combat, 55 armes ~~récupérées~~ saisies en une année, a pratiquement libéré son sous-quartier de toute présence permanente de rebelles armés, désorganisé l'organisation politique et maintenu parmi les supplétifs et les populations un état d'esprit de fidélité. À citer en exemple. Cette citation comporte l'attribution de la Croix de la Valeur Militaire avec Étoile de VERMEIL*. »

Le 24 février 1962, M. Pierre MESSMER, ministre des armées annule et remplace cette même citation à l'ordre du **corps d'armée** par une citation à l'ordre de l'**armée**, « *…l'attribution de la Croix de la Valeur Militaire **avec Étoile de VERMEIL***. » est remplacée par « *l'attribution de la Croix de la Valeur Militaire **avec palme***. »
Dans la citation ci-dessus, les mots ~~barrés~~ sont ceux figurant dans la citation à l'ordre du corps d'armée, les mots soulignés les ont remplacés dans la citation à l'ordre de l'armée.

Le 2 juin 1962, le général de brigade GUILLARD, commandant la Zone Ouest Constantinois et la 19e Division d'infanterie, cite à l'ordre de la brigade le capitaine SCHNEIDER Christian, Marie, Louis (ABC), **4e Régiment de dragons**, pour le motif suivant :

[32] *Source Wikipédia : La wilaya était une unité territoriale ou région militaire de l'Armée de libération nationale (ALN) durant la guerre d'Algérie. Le pays en guerre a été découpé par le FLN en six wilayas, subdivisées au début en « zones », puis réorganisées par le congrès de la Soummam du mois d'août 1956 en « mintaqas », « **nahias** », « kasmas » et « douars ».Chaque mintaqa est divisée en 3 à 6 nahias.*
*La **nahia** est dirigée par un conseil de quatre membres : le chef politico-militaire a le grade de sous-lieutenant, secondé par trois aspirants responsables de trois branches principales (politique, militaire, renseignements et liaisons).Chaque **nahia** est divisée en un certain nombre de kasmas.*

« Capitaine ardent et infatigable. Jusqu'au jour du "cessez le feu'" a maintenu dans le Sous-Quartier de BENI OURTILANE une cadence d'opérations, de sorties et d'embuscades telle que la désorganisation des bandes rebelles a été non seulement entretenue, mais avancée. A joué un rôle particulièrement efficace lors des opérations"JUST" dans le TIGOUNATINE le 4 Novembre 1961, "CABRI"dans le KEBILA le 9 Novembre,"TEM" aux BENI DJENATI. Au cours des derniers mois de guerre a pu ajouter au bilan de son Unité 13 rebelles hors de combat, 17 agents de l'O.PA[33] capturés et 11 armes saisies ». CETTE CITATION COMPORTE L'ATTRIBUTION DE LA CROIX DE LA VALEUR MILITAIRE AVEC ÉTOILE DE BRONZE ».

« *Son épouse, Mireille SCHNEIDER, lui a demandé plus fois de lui relater le déroulement des opérations sur le terrain. En 1961, elle accompagne son mari, le capitaine SCHNEIDER, lors d'une opération et conduit un véhicule de la marque Land-Rover. Ils sont tombés dans une embuscade qui a nécessité un appui arien. Un des pilotes d'avion demande à la radio*« Pourquoi y-a-t-il une femme parmi les militaires ? ». *Le capitaine SCHNEIDER répond* « Non, il n'y a pas de femme avec nous ! »[34]

Photos : archives Didier SCHNEIDER

Auparavant, comme en témoigne ces deux photos, elle perçoit un paquetage : une veste et un pantalon de combat (à sa taille), un chapeau de brousse, un ceinturon et des brelages en toile, un étui de pistolet, un pistolet avec son chargeur dont le haut dépasse légèrement de l'étui, une paire de chaussures de la marque « *Pataugas* ». Même si la toile de ces chaussures est moins résistante aux sols rocailleux que les traditionnelles « *rangers* », elles sont plus légères, plus adaptées au « *crapahut* » et, pour ces raisons, *plus appréciées par les soldats.*

Photo de droite : « *mêmes éléments pour la tenue* » dirait un militaire. Mais, madame SCHNEIDER est aussi dotée d'un pistolet mitrailleur THOMPSON : au-dessus du genou gauche, le long chargeur dépasse ainsi que la poignée-pistolet située légèrement plus haut.

Le 1er mai 1962, il est affecté au **1er Régiment étranger de cavalerie**[35] dans lequel il arrivera le 5 juin pour prendre dix jours plus tard le commandement de l'escadron de commandement et de soutien.
Durant toute la durée de son commandement du CIAJOR (1981-1985), le colonel Christian SCHNEIDER a toujours porté le béret vert des légionnaires.

Au mois de mai 1963, il est autorisé à prolonger son séjour en Algérie jusqu'au 18 septembre 1963.

Il s'envole d'Oran le 6 octobre pour la métropole le 6 octobre 1963. Avant de rejoindre sa nouvelle affectation, le **503e Régiment de chars de combat**[36] à compter du 1er décembre 1963, il est titulaire d'une permission de 50 jours valable du 7 octobre au 25 novembre correspondant à ses droits à permissions annuelles cumulées, afférentes à son séjour en Algérie. Il est alors officier des sports-conseil. Il y restera jusqu'au 30 septembre 1964, date à laquelle il est rayé des contrôles et mis en route vers la **CAR n° 1** pour y suivre un stage *d'initiation aux affaires* organisé par le « CEGOS ».

Il est admis sur sa demande au bénéfice des dispositions du paragraphe 2 de l'article 4 de la loi n° 63-13333 du 30 décembre 1963, qui prendra effet le lendemain du jour de la notification de l'intéressé. Ce paragraphe 2 est ainsi rédigé : « …*attribution pendant deux années d'une solde de disponibilité dont le montant sera fixé par décret en conseil des ministres, et à l'expiration de ces deux années la mise d'office en position de retraite avec le bénéfice de la jouissance immédiate d'une pension proportionnelle dès qu'ils auront accompli vingt ans de service valables pour la retraite, ou d'une pension d'ancienneté pour les officiers dont les droits, à une telle pension se seront ouverts au cours de ces deux années de disponibilité… ».*
Il signe sa décision le 10 mai 1965, est *rayé des contrôles* de l'activité et inscrit sur ceux de la disponibilité le 11 mai 1965. Deux années plus tard, jour pour jour, à compter du 11 mai 1967, il est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à pension de retraite avant 25 ans de service.

Dans son livre intitulé *Secrets d'état*, publié en 1960, Jean-René TOURNOUX écrit :
« "Allez très souvent en Algérie *" recommande de Gaulle à ses ministres. En Kabylie, devant l'un des plus importants membres du gouvernement, l'officier SAS*[37] *termine ainsi son allocution : "* Monsieur le ministre, je vous ai exposé ce

[33] *Source Wikipédia : Organisation politico-administrative ('OPA) est l'expression utilisée par l'armée française durant la guerre d'Algérie pour désigner le nithâm, nom arabe des structures clandestines du FLN au sein des populations algériennes. Dans chaque village des militants du FLN se chargeaient de collecter l'impôt révolutionnaire, de faire du renseignement, de la propagande, du recrutement et le cas échéant, de dénoncer les récalcitrants.*
[34] *Propos recueilli par l'auteur de cet article auprès de Didier SCHNEIDER.*
[35] *Devise : **Nec pluribus impar**. « A nul autre pareil ».*
[36] *Source Wikipédia : En 1963, le 503e RCC redevient un régiment de chars et, en 1966, après avoir participé à l'expérimentation, il est le premier régiment à recevoir l'AMX 30 B et se spécialise dans le franchissement des coupures en submersion. **Devise : Les As de la Champagne.***
[37] *Source Wikipédia : les sections administratives spécialisées (SAS) étaient des unités militaires françaises chargées d'une part de « pacifier » un secteur, et d'autre part de promouvoir l'« Algérie française » durant la guerre d'Algérie en servant d'assistance scolaire, sociale, médicale envers les populations rurales musulmanes afin de les gagner idéologiquement à la cause de la France.*

que mes camarades et moi, nous avons fait. Je tiens à vous préciser maintenant que nous n'accepterons jamais d'abaisser ici le pavillon de la France*". Les jeunes capitaines d'infanterie, après deux passages en Indochine, achèvent leur deuxième séjour en Algérie. La nouvelle vague en kaki est très durement marquée par cette double expérience. Une notable partie d'entre eux a considéré, le 13 mai* (1958)*, sans participer aux évènements – ils se battaient dans le bled – que de Gaulle était un moyen providentiel, non une fin*.»[38]

Les propos recueillis auprès de son fils Didier et de quelques officiers du CIAJOR ne laissent aucun doute sur les pensées du capitaine Christian SCHNEIDER qui, bien que n'étant ni officier SAS, ni officier d'infanterie, a effectué deux séjours en Algérie comme dans l'extrait ci-dessus. Ses pensées correspondent à ce message envoyé à ce ministre. Ce message est une prémonition *du putsch des généraux*. Ce dernier a généré de très nombreuses enquêtes de la sécurité militaire (SM) auprès des militaires. L'interrogatoire de Christian SCHNEIDER par la SM ne figure dans aucune archive familiale. Le refus de l'indépendance accordée à l'Algérie, la situation des harkis (rapatriés en France ou massacrés en Algérie), ainsi que d'autres situations ont incité le capitaine Christian SCHNEIDER à « *démissionner de l'armée », telle est la terminologie officielle*. Les propos recueillis par l'auteur indiquent qu'il semblerait qu'il ait été « *dégagé* ou *viré de l'armée*», comme tant d'autres. Un militaire utiliserait l'expression « *volontaire désigné d'office pour quitter l'institution*».

Activités dans la réserve

Christian SCHNEIDER effectuera plusieurs périodes volontaires (sans solde) au **2e Régiment de hussards**[39] ainsi qu'au **8e Régiment de chasseurs**[40], entre 1970 jusqu'à sa prise de commandement du **CIAJOR**.
Il est promu au grade de chef d'escadrons le 1er octobre 1969, lieutenant-colonel le 1er octobre 1975 et colonel le 1er octobre 1983. Colonel honoraire le 26 mai 1990.

Du mois d'octobre 1981 au 31 juillet 1985, le lieutenant-colonel puis colonel Christian SCHNEIDER commande le **Centre inter-armes des jeunes officiers de réserve**. Durant cette période et plus tard, lors de repas entre anciens officiers du CIAJOR, le colonel SCHNEIDER n'a jamais évoqué ses *états de service*, comme de très nombreux anciens combattants.

19 octobre 1985, à l'issue de la remise de la médaille des services militaires, échelon bronze, au lieutenant Olivier RAJOELISON par le lieutenant-colonel Christian SCHNEIDER. Photo : ECPAD (D0407-001-001-0016)

Voici une anecdote personnelle de l'auteur de cet article. Lors d'un exercice CIAJOR, avant une embuscade (avec munitions à blanc, bien évidemment), tous les officiers du CIAJOR se mettent à uriner. Le colonel SCHNEIDER dit "*C'est le pipi de la peur !*"[41]. Probablement lié à sa très riche expérience militaire.
Le 19 octobre 1985, lors de la cérémonie officielle de passation de commandement du CIAJOR au colonel Claude DELANOIX-ERNOULT, le lieutenant-colonel Christian SCHNEIDER a remis la Médaille des services militaires volontaires, échelon bronze, au lieutenant Olivier RAJOELISON.

Le lieutenant-colonel Olivier RAJOELISON a attendu le rétablissement de l'état de santé du colonel Christian SCHNEIDER afin que ce dernier lui remette l'insigne de chevalier de l'Ordre national du mérite le 13 avril 2002. Cette cérémonie s'est déroulée en présence de deux autres commandants du CIAJOR, les colonels Déodat du PUY-MONTBRUN et Claude DELANOIX-ERNOULT, accompagnés de quinze officiers de l'encadrement du CIAJOR.

En souvenir de ses années passées du **20e Régiment de dragons**, le lieutenant-colonel Christian SCHNEIDER choisit la devise du **CIAJOR** « **Quod audes erit** » (*Ce que tu oses sera*). Enfin, il est placé « en réserve des réserves » selon ses écrits.

Le colonel Christian SCHNEIDER était Commandeur dans l'ordre national de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre national du mérite, Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palmes, Croix de la valeur militaire avec palmes, Croix du combattant volontaire avec agraphe indochine et afrique du nord, croix du combattant, Médaille coloniale, Médaille d'or des services militaires volontaires, Médaille commémorative Indochine, Médaille commémorative des opérations et du maintien de l'ordre en AFN (Algérie) (liste non exhaustive)

Le colonel Christian SCHNEIDER, décédé le 24 septembre 2004 à l'âge de 76 ans, laisse aux officiers qui ont servi sous ses ordres au CIAJOR le souvenir d'un véritable CHEF, dans le sens le plus noble du terme.

Lieutenant-colonel (R) Olivier RAJOELISON
Sous-lieutenant, lieutenant, capitaine au CIAJOR entre 1979 et 1988

Remerciements à : Lucien BRISSET, adjoint au CIAJOR, Philippe STACKLER, commandant de la Brigade Paris du CIAJOR, Antoine LOZE, instructeur au CIAJOR, Olivier RACINE et Maxime GROSLAMBERT de l'ECPAD, Philippe RAJOELISON, mon frère

*Notes : Toutes les **devises des unités (en caractères gras)** et les traductions (entre parenthèses) sont extraites du livre « 1000 devises de l'armée de terre » par le Major Ronan FAOU. Service historique de l'armée de terre, Lavauzelle. 2004.*

[38] *Librairie Plon. Pages 434-435.*
[39] *Devise : **Noblesse oblige, Chamborant autant**.*
[40] *Devise 8e Chasseurs à cheval : **Huitième en avant**.*
[41] *Le capitaine (H) Antoine LOZE qui a servi au CIAJOR sous les ordres du LCL Christian SCHNEIDER complète : « Concernant le "pipi de la peur", c'est aussi une expression consacrée employée dans les TAP lorsque, en attendant l'avion, on forme les faisceaux de sacs et de parachutes et que l'on est invité à s'alléger avant d'embarquer... ».*

Soldat Inconnu : symbole de la France éternelle

Interview du CNE C. SOULARD, Administrateur de l'ANORI

« Le Soldat inconnu incarne les symboles et les valeurs de la France éternelle »

Christophe Soulard, vous avez récemment écrit une *Histoire méconnue du Soldat inconnu*. Pour quelle raison ce sujet vous tenait-il à cœur ?

C.S. Il y a, en réalité, plusieurs raisons. La première est que l'arrivée du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe est tout à fait rocambolesque et que, finalement, peu de personnes le savent réellement. La meilleure preuve que j'ai eu raison d'écrire cet ouvrage est que j'ai été choqué de lire et entendre des inexactitudes, pour ne pas dire des mensonges historiques, à la télévision et dans la presse écrite sur la date de l'inhumation de ce Soldat inconnu.

Non, il n'a pas été enterré le 11 novembre 1920 mais le 28 janvier 1921. En effet, la tombe sous l'Arc de Triomphe n'était pas prête. Le premier Soldat inconnu à avoir été enterré est le *UnknownSoldier* britannique, le 11 novembre 1920, dans l'abbaye de Westminster, au milieu des rois d'Angleterre. Le Soldat inconnu français a « habité » dans un des piliers de l'Arc de Triomphe pendant deux mois et demi avant son inhumation.

La deuxième raison est que ce personnage embrasse, par son anonymat, tous les soldats tombés pendant la Grande Guerre, en particulier les 300 000 soldats disparus ainsi que ceux tombés pour la France lors des conflits qui ont suivi.

La troisième est que je fais partie, à titre personnel, de ce qu'on nomme la quatrième génération du feu. Mon grand-père paternel, incorporé au 4e groupement d'artillerie de campagne d'Afrique, a fait toute la guerre d'août 1914 jusqu'à sa démobilisation en août 1919. Mon grand-père maternel a fait celle de 1939-1940 jusqu'à sa démobilisation en juin 1940. Mon père a fait l'Algérie entre 1958 et 1959, au 19e Bataillon de chasseurs à pieds.

À titre personnel, réserviste opérationnel depuis quelques années, j'ai effectué deux opérations extérieures (OPEX). Nombre de mes frères d'armes issus de mon unité, certains de mes instructeurs sont morts en OPEX. Il en est de même pour mes grands-parents et mon père. Je ne peux pas, je ne veux pas et nous ne voulons pas les oublier.

Je suis porte-drapeau d'une association nationale de réservistes et lorsque j'ai l'honneur d'être invité aux commémorations sous l'Arc de Triomphe, l'émotion m'étreint systématiquement et je ne peux m'empêcher de penser à tous ces soldats que j'ai connus et qui font que nous vivons, quoi qu'on en dise, dans un pays libre. Écrire sur le Soldat inconnu, raconter son histoire, c'est se souvenir et transmettre.

Puisque ce soldat est inconnu, comment peut-on être sûr qu'il n'est pas… allemand ?

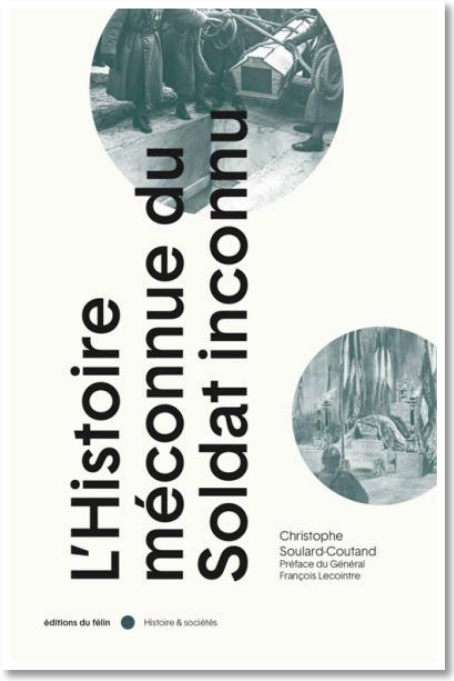

C.S. : Toutes les précautions ont été prises par les autorités civiles et militaires pour que le Soldat inconnu soit reconnaissable à son uniforme français mais qu'aucun signe distinctif ne vienne apporter un début d'indice qui permettrait à quiconque de remonter une éventuelle piste sur son identité.

André Maginot, ministre des Pensions, lui-même ancien combattant de la Grande Guerre et grièvement blessé en 1914, a donné des instructions très strictes sur cet anonymat aux autorités militaires : *« Notre principale préoccupation est d'assurer de la façon la plus complète l'anonymat de telle sorte que les familles qui ont eu la douleur d'avoir un de leurs membres perdu à la guerre, sans qu'il puisse être identifié, puisse toujours rester en droit de supposer que l'être qui leur est cher fait l'objet de ce suprême hommage. »*

Ordre a été donné que le corps soit prélevé dans l'un des neuf plus grands champs de bataille du front occidental : l'Artois, la Somme, l'Île-de-France (Seine-et-Marne), le Chemin des Dames, la Champagne, Verdun, la Lorraine et les Flandres belges.

Des dizaines de corps non identifiés furent exhumés mais certains étaient très vite reconnaissables à leur couleur de peau, en particulier les inconnus issus des régimes de tirailleurs. Ils ont été écartés.

Parmi les neuf corps retenus, un d'entre eux n'a pas été sélectionné car on n'était pas sûr qu'il était français. Son uniforme n'était pas identifiable. Comme vous le soulignez, il aurait été impensable qu'on enterrât un soldat allemand sous l'arche voulue par Napoléon. Je vous rassure : toutes les précautions ont été prises pour que le Soldat inconnu soit français.

Mais qui est-il ? On ne le saura jamais.

2020, à l'heure de l'armée de métier, ce Soldat inconnu a-t-il encore une signification pour les Français ?

C.S. : Je ne le sais pas de manière précise car aucun sondage n'a été fait sur cet illustre inconnu. Cependant, j'espère fortement que les Français y restent encore attachés.

L'Histoire nous rappelle que ce Fils de France, qui avait de grandes chances d'être un conscrit et sans doute un paysan, reste indissociable de l'Arc de Triomphe, sa dernière demeure. Je pense que le Soldat inconnu incarne les symboles et les valeurs de la France éternelle.

S'attaquer à l'Arc de Triomphe, c'est s'en prendre à celui qui symbolise en France, le sacrifice suprême et un certain esprit de liberté. L'esprit de liberté, c'est celui qui a soufflé quand des étudiants ont bravé l'autorité allemande et ont déposé une gerbe en forme de croix de Lorraine sur la tombe, le 11 novembre 1940.

Monnaie commémorant le 100e anniversaire de la flamme du Soldat Inconnu - Monnaie de Paris -

Plus tard, le Mouvement de libération des femmes, dans les années 1970, a manifesté dans ce lieu en disant qu'il y avait plus inconnu que le Soldat inconnu : sa femme. Plus récemment, en marge des manifestations des Gilets Jaunes, l'Arc de Triomphe avait été violemment attaqué, sans toutefois qu'il soit attenté à la Tombe et à la Flamme du Soldat.

N'oublions pas que, tous les soirs, à 18 h 30, quelles que soient les conditions climatiques, se tient une cérémonie de Ravivage de la Flamme, au pied de la tombe du Soldat inconnu, avec généralement la présence de nombreux élèves et de leurs professeurs.

Cette transmission de l'Histoire, qui fait plonger les jeunes générations dans la réalité d'une guerre qui fut totale et industrielle, est importante pour qu'ils se souviennent et qu'ils puissent construire, demain, un monde plus serein.

Propos recueillis par GC.

L'Histoire méconnue du Soldat inconnu par **Christophe Soulard-Coutand**
Éditions du Félin – 16 euros
Préface du Général François LECOINTRE

Ravivage de la Flamme sur la tombe du Soldat Inconnu sous l'Arc de Triomphe lors des célébrations de la Saint Maurice 2019 par l'ANORI

Hommage au lieutenant-colonel Patrice FICHET

Ancien président de l'ANORI

Comme nous l'avons annoncé dans notre bulletin de liaison précedent « La Grenade », le Lieutenant Colonel Patrice FICHET, Président honoraire de l'ANORI, est décédé le 26 Août 2020 à Argenteuil.

Président de l'ANORI durant 14 ans, le LCL FICHET était un fidèle serviteur de l'Infanterie et des Réserves

Passé par la Préparation Militaire Parachutiste, puis la formation d'Officier de Réserve, le LCL FICHET a notamment servi au 3e Régiment d'Infanterie stationné à Radolfzell en Allemagne. Il fut diplomé ORSEM et affecté à l'Etat-Major de l'armée de Terre durant une grande partie de sa longue carrière.

Il servit activement et fidèlement les Réserves sur le plan associatif. Il participa ainsi durant de nombeuses années aux activités et à l'organisaton de l'UNOR et de la CIOR, dont il fut respectivement Secrétaire général et Président.

Vice président de l'ANORI dès le début des années 90, il ne cessa de promouvoir et faire rayonner l'Arme de l'Infanterie. Elu en 2001, puis réélu à plusieurs reprises Président de l'Association Nationale des Réservistes de l'Infanterie, il dirigea l'ANORI jusqu'en 2014.

Il modernisa les statuts de l'Association, renforça ses moyens de communication (bulletin, site internet, caliquot) et de représentation (création du nouveau Drapeau de l'ANORI, cravate, épinglette, écusson,…). Il consolida les éléments de Tradition (prière du Fantassin, généralisation du port du calot, devise et refrain de l'ANORI,…). Il milita aussi activement pour la réouverture du Musée de l'Infanterie et l'inscription « AFN 1952-1962 » sur le Drapeau de l'Ecole Militaire d'Infanterie de Cherchell. Il renforça les relations avec les autres amicales et associations d'Infanterie et de Réserve (Zouaves, Chasseurs, BDI allemand, Amicale du 1er°RI Picardie, du 5e°RI Navarre, du 34°RI, du 46e°RI, du 76e°RI-Solférino, du 93e°RI…),

Une forte présence des Amis de l'Infanterie et des Réserves lors des obsèques du LCL FICHET

Les obsèques du lieutenant-colonel FICHET ont eu lieu le 3 septembre 2020, dans l'église Saint Pierre - Saint Paul de Colombes, ville dont il était natif et où il avait résidé toute sa vie avec son épouse Liliane.

Après la mise en bière, la voiture des Pompes funèbres emmena le corps du colonel pour la cérémonie qui debuta à 10h30. Dans le contexte bien spécifique de pandémie, de nombreux amis pourtant désireux d'être présents et qui avaient manifesté le souhait de participer n'avaient malheureusement pas pu faire le déplacement, certains étaient de fait en repos forcé. En raison des mesures de confinement, les sièges de l'église n'étaient occupés que un sur deux.

Néanmois, l'église était remplie et de nombreux amis fidèles étaient présents, certains en tenue militaire, d'autres en tenue civile. De nombreuses gerbes (dont une de la Mairie de Colombes dont Patrice avait été Conseiller Municipal) avaient été déposées dans le chœur de l'édifice pour accueilir le LCL Fichet.

De nombreux drapeaux (plus d'une dizaine) étaient également déployés dans l'église, et représentaient les asscociations et amicales qui étaient désireuses de marquer leur présence et rendre hommage à Patrice FICHET (au reserviste de l'infanterie bien sûr, mais aussi à l'Homme et à son parcours).
Le drapeau de l'UNOR était porté par notre secrétaire général adjoint le capitaine Christophe SOULARD et le drapeau de l'ANORI (dont le LCL FICHET était l'initiateur de la reconfection) était porté par le trésorier de l'association, le CDT (RC) Denys CHAPPEY.

Sous la conduite chaleureuse et compassionnelle du prêtre, le COL Emmanuel NOMMICK, administrateur de l'ANORI, accueillit les présents en lisant la riche biographie de Patrice. Puis, en milieu de la cérémonie, Bertrand BOUCHEND'HOMME, le vice-président de l'ANORI, a donné lecture d'un texte de l'évangile, et enfin, avant la bénédiction du corps, le CBA Guy PETER, Secrétaire Général de l'ANORI lut la Prière du Fantassin à Saint-Maurice (dont la création fut initiée par le LCL FICHET en 2006, en coordination avec l'évêque aux Armées Françaises de l'époque, Monseigneur Patrick LEGAL). Au moment où le cercueil est sorti de l'église, Julien SABOURET, trésorier adjoint de l'ANORI, joua au clairon le refrain de l'ANORI (création qui avait également été l'initiative du LCL FICHET).

Les proches se sont rejoints au Mont Valérien à 13h30 pour la crémation. Au cour de la cérémonie, quelques mots ont été prononcés par notre vice-président et un CD de marches militaires a été joué, dont la Marche du Général DARY (quand il était Gouverneur Militaire de Paris).

A 16 heures 30, les fidèles se sont retrouvés au cimetière et ont assité au dépôt de l'urne au columbarium du cimetière de Colombes, dont le « maître de cérémonie » accompagna de prières et mots d'adieu ce dernier temps de la cérémonie. Les amis de Patrice se sont ensuite quittés autour de 18 heures.

La journée d'adieu au LCL Patrice FICHET, s'est caractérisée par une cérémonie sobre et solennelle, et par la présence de nombreux amis et frères d'Arme. C'est certain, Patrice aurait aimé la façon dont l'hommage lui a été rendu (spécialement au vu du contexte de pandémie obligeant certaines restrictions).

De nombreux messages et témoignages de sympathie

Compte tenu de la longue et riche participation du LCL Patrice FICHET aux activités militaires et associatives tout au long de sa vie, de nombreuses personnes lui ont rendu hommage, soit par leur présence le jour des obsèques, soit par leurs messages les jours précedents et durant les semaines suivantes.

L'ANORI tient particulièrement à remercier :

- Monsieur Bruno BOURG-BROC, ancien député dont Patrice avait été proche.
- Philippe RIBATTO, président de l'UNOR, qui a par ailleurs rendu hommage à Patrice FICHET dans le numero 4/4 - 2020 de « Armée-Defense », revue de l'UNOR.
- Les représentants de la Mairie de Colombes, commune où était né et avait vécu Patrice et dans laquelle il était un acteur de premier plan pour conserver et faire vivre le Devoir de Mémoire.
- Les représenatnts de nombreuses Associations Patritiotiques et de Mémoire : l'Union des Zouaves, très chère à Patrice (Jean François Catteau), l'UNOR (Olivier de France, Michel Barse,.....), l'UNOR Ile-de-France (Col André Trousselié), les différentes AOR, dont l'AOR 92 (Olivier Cloup, Christian Ligeour,...), et l'AOR Paris, représentée par plusieurs camarades dont le trésorier et ancien président Hervé BLASQUES, l'ANRAT, dont notamment Paul Dufour et son ancien président le colonnel Emmanuel de Bossoreille ; les ORSEM/AOR 92 (Paul Guillaud) ; le Souvenir Français, dont Patrice avait été un actif représenant dans la commune et président local de nombreuses années à Colombes.
- Le BDI - Bund der deutschen Infanterie - (Fédération de l'Infanterie allemande) n'avait pu être représenté aux obsèques de Patrice FICHET du fait de la situation sanitaire, mais son président, le général Volker HALBAUER, a adressé à l'ANORI une lettre de condoléances très amicale et très chaleureuse, rappelant l'active et fidèle participation du LCL FICHET aux relations avec le BDI (Fête annuelle de l'Infanterie allemande à Hammelburg, signature de la convention ANORI-Chasseurs-BDI,…)
- les membres de l'ANORI qui étaient présents, notamment : Bertrand BOUCHEND'HOMME (vice président), Guy PETER (secrétaire général), Denys CHAPPEY (trésorier), Christophe SOULARD (secrétaire adjoint), Julien SABOURET (trésorier adjoint), Jonathan TISSIER, Raoul GAZENGEL, Olivier PICAMOLES, Fabienne et Emmanuel NOMMICK et Hugues DALLEAU. Paul PRIEUR, vice président, avait exprimé son souhait d'être présent, mais n'avait au final pas pu se rendre à la cérémonie en raison d'une hospitalisation.

Nous garderons du LCL Patrice FICHET le souvenir d'un serviteur dévoué et fidèle de l'Infanterie et des Réserves.

In Memoriam le Colonel Pierre ORSINI

Ancien administrateur de l'ANORI

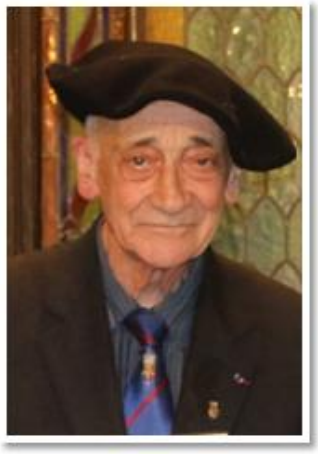

Pierre ORSINI. C'était une personnalité discrète et chaleureuse, marquée par une double identité, « Chasseur » et « Corse » (revendiquée au point que certains d'entre nous le surnommaient affectueusement « le Chasseur corse », en raison de son indéfectible attachement à sa subdivision d'arme et à son île natale) et dotée d'un humour véritable et subtil, qui ne blessait jamais et faisait toujours sourire. Quand il entendait une « histoire corse », utilisant les stéréotypes connus, il disait : « les histoires corses, ça me fatigue ! »
C'était une silhouette, le chef toujours coiffé de la superbe « tarte » qu'il portait fièrement, comme un signe de reconnaissance et d'appartenance aux Chasseurs, faisant penser à l'hymne des Alpini italiens, où la plume noire qui orne leur chapeau est comparée à un Drapeau.
C'était un modèle de dévouement et d'engagement, à la carrière exemplaire, d'abord dans l'armée d'active, puis dans la Réserve et enfin dans le monde associatif.
C'était un camarade, sur lequel on savait pouvoir compter dans le travail et dont on recherchait la compagnie dans les moments de détente.

L'ANORI a perdu bien plus qu'un administrateur compétent, disponible et dévoué, elle a perdu un ami. Adieu Pierre.

Né le 22 mai 1932, le colonel Pierre ORSINI est décédé le 7 avril 2020. Il fit ses études secondaires au lycée Pascal Paoli à Corte (Corse). En 1952, il effectua son service militaire au 22ème BCA, à Nice, puis il servit dans diverses unités d'Infanterie aux FFA, en Tunisie, en Algérie (où il fut grièvement blessé), aux Affaires Sahariennes, puis à nouveau dans plusieurs régiments d'Infanterie à Oran, Verdun, Etain, Calvi et Metz où il termina en 1972 sa carrière d'officier d'active.
Il poursuivit ses activités militaires dans la Réserve, où il gagna les galons de commandant, puis de lieutenant-colonel. Il mena parallèlement une carrière professionnelle civile comme journaliste à l'Auto Journal où il tint la chronique tourisme et gastronomie.
Enfin, il occupa différentes responsabilités dans le monde associatif :
- dans les associations de Chasseurs : au sein de l'Amicale du 22ème BCA à Nice, Président de l'EDELWEISS de 1994 à 2004, Conseiller de la FNAC - Fédération Nationale des Amicales de Chasseurs à pied, alpins et mécanisés jusqu'en 2009 ;
- dans les associations de Réservistes : Membre de l'AORP - Association des Officiers et Réservistes de Paris et de la Région de Paris, Administrateur de l'ANORI - Association Nationale des Réservistes de l'Infanterie

Pierre ORSINI était colonel honoraire, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur de l'Ordre National du Mérite, croix de la valeur militaire.
Il repose depuis le 16 avril 2020 au cimetière familial de Castellu Di Rustinu (Ponte Novu), Corse.

Un administrateur de l'ANORI reçu dans l'Ordre National du Mérite

Le Commandant (rc) André PASCUAL a reçu l'insigne de chevalier le 4 décembre 2020

Le vendredi 4 décembre 2020 a eu lieu, au Fort Neuf de Vincennes, la cérémonie de remise des insignes de chevalier de l'Ordre National du Mérite au CDT (RC) André PASCUAL, en comité restreint et dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

Remise de l'insigne de Chvalier de l'Ordre Natonal du Mérite

Une partie des présents, dont une délégation des membres de l'ANORI

Etaient présents: le LCL Samuel BERNES Délégué Militaire Départemental adjoint du Val de Marne, Maître de cérémonie, le CNE (r) André Alain CAZEAU, Président de l'UNOR IDF, délégué par l'Ordre National du Mérite et les délégations de l'ANORI, de L'UASOR P-IDF, de l'AOR94 et de l'ASOR94 respectivement accompagnées de leur drapeau.

L'ANORI était représentée par son Vice-Président le CP Bertrand Bouchend'homme ainsi que le major Denis PEDRON et le lieutenant-colonel Marc WALCH.

Les insignes ont été remis à notre ami par le CNE (r) André Alain CAZEAU, chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Décès d'Alain CLERC

Membre et représentant éminent du monde combattant

Lors du bouclage de ce numéro de La Grenade, nous avons appris avec tristesse le décès soudain de Monsieur Alain CLERC. Alain CLERC était administrateur de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC VG) depuis 2012 et de l'Instituton nationale des Invalides (INI) depuis 2019.

Il avait notamment combattu en Algérie de 1959 à 1962, puis avait été affecté aux écoles de Saint Cyr - Coëtquidan, puis en Allemagne et à l'état major de l'armée de Terre jusqu'en 1992. Il avait ensuite servi comme réserviste jusqu'en 1998.

De 1999 à 2006, il a été Président national adjoint de la Confédération nationale des retraités militaires et membre du Conseil supérieur de la fonction militaire de 2000 à 2008.
En 2015 il avait été élu Vice président national de la Fédération nationale André MAGINOT, après y avoir été, successivement depuis 2002, administrateur et secrétaire général. Depuis 2011, Alain CLERC était également président de la Fédération nationale des combattants volontaires.
Alain CLERC était officier de la Légion d'honneur et de l'ordre national du Mérite.

Le monde combattant perd un grand défenseur des droits à la reconnaissance et à la réparation.

Dates à retenir

Préparez vos agendas !

29 mai : Commission Consultative de la Réserve Opérationnelle de l'Armée de Terre (CCROAT)

9 octobre au 9 novembre : Journée Nationale du Réserviste sur le thème "La réserve : j'ose une citoyenneté engagée ! "

Samedi 18 septembre 2021 : La Fédération Nationale des Amicales de Chasseurs (FNAC) organise une cérémonie regroupant : le 180e anniversaire de la remise du premier Drapeau des chasseurs à pied, le 176e anniversaire des combats de Sidi-Brahim, le centenaire de la FNAC.

L'ANORI et ses Membres

L'actualité des membres de l'ANORI

A l'Honneur :

Nominations et promotions dans la réserve opérationnelle :

- Le sous-lieutenant Alan DENOYELLE a été nommé lieutenant au 1er décembre 2020.
- L'adjudant Bertrand LE RICHE, président des Sous-officiers du 24ème RI, a été nommé adjudant-chef au 1er décembre 2020.
- Le sergent Dorothée PLACE, déléguée de l'ANORI pour la Zone de Défense et de Sécurité Hauts-de-France, a été nommée sergent-chef au 1er décembre 2020.

Ordre National du Mérite :

Par décret du 17 octobre 2020,

- Le lieutenant-colonel (Troupes de marine) Emmanuel NOMMICK a été promu officier de l'Ordre National du Mérite. Emmanuel NOMMICK est délégué de l'ANORI auprès des Troupes de Marine et délégué à la catégorie "officiers".
- Le commandant (réserve citoyenne) André PASCUAL a été nommé chevalier de l'Ordre National du Mérite. André PASCUAL est administrateur de l'ANORI et délégué "Réserve citoyenne et du Devoir de Mémoire". Les insignes lui ont été remis le 4 décembre 2020 par le capitaine André CAZEAU, président de l'UNOR Ile-de-France.

Médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif :

- Le commissaire principal Bertrand BOUCHEND'HOMME, vice-président de l'ANORI, a reçu la médaille d'or de la Jeunesse, des sports et de l'engagement associatif au titre de la promotion du 14 Juillet 2020.

Médaille d'Honneur du Tourisme :

- La Médaille d'Honneur du Tourisme, échelon Bronze, a été décernée au commissaire de troisième classe Frédéric BORDARY titre de la promotion du 14 juillet 2020

Lettres de félicitations :

- Le commissaire principal Bertrand BOUCHEND'HOMME, vice-président de l'ANORI, a reçu le 19 août 2020, une lettre de félicitations du médecin général Eliane GARRABE, directrice du centre de transfusion sanguine des Armées « Jean Julliard » pour services rendus pendant la crise Covid.
- Le Technicien supérieur hospitalier de 2ème grade de réserve Thierry MORGAND a reçu le 19 mars 2020 une lettre de félicitations du pharmacien général inspecteur Gilles GRELAUD, chef de Département de gestion des ressources humaines du service de santé des armées, pour son comportement citoyen remarquable en apportant son concours aux forces de l'ordre lors d'un accident de circulation.
- Le lieutenant Alan DENOYELLE a reçu une lettre de félicitations pour son action au poste d'officier communication du 24ème RI, exercé pendant deux ans (2019-2020). Cette lettre lui a été remise par le chef de corps, le colonel Goulven LAINE, le samedi 9 janvier 2021.

L'ANORI adresse à tous ses camarades ses plus chaleureuses félicitations !

Rejoignez l'ANORI !

L'Association de tous les Fantassins

L'Association Nationale des Réservistes de l'Infanterie est l'association de tous les fantassins !

Quel que soit votre grade (officier, sous-officier ou militaire du rang), que vous soyez fantassin métropolitain, colonial, chasseur, parachutiste, légionnaire, zouave ou tirailleur, **l'ANORI est votre association**.

Le but de l'ANORI est d'être au service de l'Infanterie.

Réaffirmant la camaraderie et la solidarité des fantassins et la fierté de leur Arme dans la cohésion active-réserve, l'ANORI a pour mission de défendre les intérêts moraux, matériels et professionnels civils de ses membres, de promouvoir l'Infanterie et de maintenir ses traditions.

L'aide au recrutement et à la reconversion, actions nécessaires et fondamentales pour les Armées, figurent au premier rang de ses préoccupations, tout comme le devoir de mémoire, la promotion de l'esprit de défense et le maintien du lien Société Civile - Armées. L'association a aussi pour rôle l'information des réservistes et des citoyens et s'attache à la qualité des relations employeurs-réservistes-armées-familles.

En adhérant à l'ANORI, vous manifesterez votre fierté d'être fantassin !

Pour faire partie de l'association, il faut être ou avoir été réserviste de l'Infanterie ou servir ou avoir servi dans l'Infanterie. Les amis de l'Infanterie sont également admis comme membres associés. Si vous partagez ces buts, l'ANORI est votre association.

Contact : contact@anori.fr - Site Internet : www.anori.fr

Prière du Fantassin à Saint Maurice

Ô Saint Maurice,
valeureux officier de la légion thébaine,
tu n'as pas craint d'affronter la mort
plutôt que de renoncer à ta foi.

Tu as su conforter le courage de tes compagnons d'arme,
qui t'ont suivi sur le chemin des martyrs.

Écoute aujourd'hui notre prière
et daigne intercéder en notre faveur
auprès du Christ-Seigneur,
toi qui es le saint patron des fantassins :

Que le Christ nous fortifie afin que nous soyons
endurants dans les longues marches,
ardents au combat,
calmes et déterminés dans l'action.
Que le Christ nous éclaire afin que nous gardions
un cœur miséricordieux avec les ennemis,
paisible face à la mort,
reconnaissant face au don de la vie,
toujours espérant et fidèle,
rempli de la joie de servir.

Amen

Histoire de Saint Maurice
Saint Patron des Fantassins

Dans les dernières années du troisième siècle de notre ère, l'empereur Dioclétien fit paraître un édit donnant l'ordre de sacrifier au culte des dieux de Rome et de l'empereur. Le César Constance Chlore proclama cet édit à son armée qui stationnait dans la haute vallée du Rhône, près de la Savoie et du Lac de Genève.

Forte de 6 600 soldats placés sous les ordres de MAURICE, la légion Thébéenne qui tirait son nom de la région où elle avait été levée, Thèbes en Egypte, était chrétienne. Ses guerriers étaient rompus à tous les combats. Ils avaient conservé leur Foi, pure et bien vivante, tout en servant fidèlement l'Empire. C'est la raison pour laquelle, ils répondirent noblement au César : « Nous sommes Chrétiens. Nous ne pouvons donc ni renier notre foi en sacrifiant aux idoles, ni persécuter nos frères ». Cette belle et digne réponse irrita le César. Aussitôt, il fit appliquer la décimation, sanction qui punissait les troupes coupables de rébellion en tirant au sort et en décapitant un soldat sur dix. 660 soldats de la légion furent passés par les armes.

Par cet immense massacre, il voulait impressionner les survivants et les contraindre à adorer les idoles, mais ceux qui n'avaient pas été désignés pour mourir encourageaient les martyrs. Voyant leur fermeté dans la Foi, le César en fit décapiter 600 autres, le lendemain… Maurice, Exupère, Innocent, Candide et leurs compagnons furent massacrés au lieu-dit AGAUNE, en Suisse, et ensevelis sur les lieux. La *Passion des Martyrs d'Agaune*, par l'évêque EUCHER de Lyon, prête à Maurice ces paroles : «Nous sommes tes soldats, ô empereur, mais avant tout serviteurs de Dieu. Nous te devons l'obéissance militaire, mais nous lui devons l'innocence. Nous préférons mourir innocents que vivre coupables ».

Tous périrent par le glaive, acceptant d'être soumis aux lois de l'empire tout en restant fidèles à leur Foi. Magnifiquement, ils ont rendu à César, ce qui est à César et à Dieu, ce qui est à Dieu. Vers 380, Théodule, premier évêque connu du Valais, transporte les restes des martyrs sous la falaise et y construit une première basilique en leur honneur. Aujourd'hui, le nom de Saint-Maurice est porté par 525 églises paroissiales. Avec honneur, 69 villes et villages s'appellent Saint Maurice.

L'Infanterie Française a adopté comme patron Saint Maurice, qu'elle célèbre tous les 22 septembre.

Ce texte est tiré, d'une part, de la Legenda Aurea de Jacques de Voragine et d'autre part du site Internet de l'abbaye Saint-Maurice d'Agaune dont l'adresse est : http://www.abbaye-stmaurice.ch/

A.N.O.R.I. - ASSOCIATION NATIONALE DES RÉSERVISTES DE L'INFANTERIE

Président : COL P. AUDOIN - *Vice-présidents* : LCL P. PRIEUR et CRP B. BOUCHEND'HOMME
Secrétaire Général : CBA G. PETER - *Secrétaires Généraux Adjoints* : CNE C. ANDRE et CNE Ch. SOULARD
Trésorier : CDT (rc) D. CHAPPEY - *Trésorier Adjoint* : 1ère classe J. SABOURET
Webmaster : Jean-Christophe LALEU - Rédacteur en chef du bulletin : CNE C. ANDRE
Présidents honoraires : COL J. BIGOT (†), LCL P. FICHET (†), COL M. FRONTEAU (†),
COL Ph. MARTIN (†), LCL G. MONTEROU (†), CBA M. PERNELLE (†)
ISSN : 2609-777X *Siège* : 12, rue Marie Laurencin - 75012 PARIS
Site Internet : www.anori.fr - Courriel : contact@anori.fr